

RAPPORT ANNUEL
31.12.22

ARGENTA DP

SICAV

Sicav publique de droit belge à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Service Financier
Caceis Bank Belgium Branch

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	9
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.22	11
1.4 . RAPPORT GLASS LEWIS EUROPE LIMITED SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	16
1.5 . BILAN GLOBALISE	18
1.6 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	21
1.7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	24
1.7.1 . Résumé des règles	24
1.7.2 . Taux de change	25
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DEFENSIVE ALLOCATION	26
2.1 . RAPPORT DE GESTION	26
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	26
2.1.2 . Cotation en bourse	26
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	26
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	26
2.1.5 . Distributeurs	26
2.1.6 . Indice et benchmark	26
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	27
2.1.8 . Politique future	27
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	28
2.2 . BILAN	29
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	32
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	35
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	35
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	40
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	42
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	43
2.4.5 . Performances	43
2.4.6 . Frais	44
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	45
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DYNAMIC ALLOCATION	60
3.1 . RAPPORT DE GESTION	60
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	60
3.1.2 . Cotation en bourse	60
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	60
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	60
3.1.5 . Distributeurs	60
3.1.6 . Indice et benchmark	60
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	61
3.1.8 . Politique future	61
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	62
3.2 . BILAN	63
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	66
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	69
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22	69
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	74
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	76
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	76
3.4.5 . Performances	77
3.4.6 . Frais	78

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège

Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

8 mai 2019

RPM

Bruxelles

TVA

BE 0726.636.205

Statut

SICAV publique à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la Loi de 2012) et par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l'Arrêté Royal de 2012).

Conseil d'Administration de la SICAV

Président:

- Monsieur Michel WATERPLAS, administrateur, membre du comité de direction d'ARGENTA ASSET MANAGEMENT SA

Membres:

- Monsieur Rudolf SNEYERS, administrateur, membre du Comité de direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, administrateur, Président du Comité de direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA
- Madame Sigrid VANDEMAELE, administrateur indépendant

Personnes physiques chargés de la direction effective

- Monsieur Rudolf SNEYERS, Membre du Comité de direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA

Type de gestion

Société de gestion

Société de gestion

SICAV qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif.

Dénomination: ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA, en abrégé ARVESTAR

Forme juridique: Société Anonyme

Siège: Rue Guimard 19 - 1040 Bruxelles

Constitution: 30 juillet 2018

Composition du Conseil d'Administration de la société de gestion:

- Monsieur Grégory FERRANT, Président du conseil d'administration, administrateur non-exécutif
- Monsieur Peter De COENSEL, administrateur non-exécutif
- Monsieur Rudolf SNEYERS, Membre du Comité de direction, Chief Risk Officer (CRO)
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de direction, Chief Executive Officer (CEO)

ARGENTA DP

Composition du Comité de Direction de la société de gestion:

- Monsieur Rudolf SNEYERS, Membre du Comité de direction, Chief Risk Officer (CRO)
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de direction, Chief Executive Officer (CEO)

Commissaire:

KPMG Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises BV/SRL, représentée par Monsieur Kenneth VERMEIRE, Luchthaven Brussel Nationaal 1K B-1930 Zaventem.

Commissaire de la SICAV

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Reviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Maurice VROLIX, Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J, 1930 Zaventem.

Promoteur de la SICAV

ARGENTA Spaarbank SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Dépositaire de la SICAV

J.P. MORGAN BANK Luxembourg, BRUSSELS BRANCH, un établissement de crédit de droit luxembourgeois agissant par le biais de sa succursale belge située Boulevard du Roi Albert II n° 1, 1210 Bruxelles (jusqu'au 21 janvier 2022).

J.P. MORGAN SE, BRUSSELS BRANCH, un établissement de crédit de droit allemand dont le siège est situé à Taunustor 1, 60310 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par le biais de sa succursale belge située Boulevard du Regent 35, 1000 Bruxelles (à partir du 22 janvier 2022).

Délégation de l'administration de la SICAV

CACEIS BANK, Belgium Branch, une société anonyme de droit français, agissant par le biais de sa succursale belge située Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles. Les fonctions d'administration liées à la diffusion des informations aux actionnaires de la Sicav sont exercées par la société de gestion

Gestion financière du portefeuille

ARVESTAR a délégué la gestion intellectuelle de la SICAV à Degroof Petercam Asset Management SA, rue Guimard, 18 1040 Bruxelles.

Service financier de la SICAV

CACEIS BANK, Belgium Branch, une société anonyme de droit français, agissant par le biais de sa succursale belge située Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Distributeur(s)

ARGENTA Spaarbank SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Liste des compartiments et des classes d'actions commercialisés par la SICAV

ARGENTA DP Defensive Allocation	(classe A-B)
ARGENTA DP Dynamic Allocation	(classe A-B)

Description des classes d'actions:

Classe A: actions de distribution offertes au public.

Classe B: actions de capitalisation offertes au public.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Général

ARGENTA DP est un organisme de placement collectif (OPC) sous la forme d'une société d'investissement à capital variable.

Suite à une fusion, CACEIS BELGIUM SA (chargée de l'administration et du service financier de la SICAV) a été absorbée le 1er janvier 2022 par CACEIS BANK, une société anonyme de droit français agissant par le biais de sa succursale belge, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles.

Dans le cadre d'une opération de fusion, J.P. MORGAN BANK Luxembourg SA, BRUSSELS BRANCH (dépositaire de la SICAV) a été absorbée avec d'autres entités du même groupe par J.P. Morgan AG (Allemagne), ayant son siège social à TaunusTurm, Taunustor 1, 60310 Frankfurt am Main, République fédérale d'Allemagne, à dater du 22 janvier 2022. A la suite de cette opération, l'entité absorbante a elle-même été renommée et transformée en société européenne, entraînant la modification de la dénomination du dépositaire de la SICAV en "J.P. MORGAN SE, BRUSSELS BRANCH".

Le conseil d'administration du 9 mars 2022 a décidé, sous condition suspensive de la renouvellement de leur mandat comme administrateurs par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, de nommer Monsieur Michel Waterplas comme président du conseil d'administration et Monsieur Vincent Vanbellinghen et Monsieur Rudolf Sneyers comme dirigeants effectifs de la SICAV et ceci pour la durée de leur mandat d'administrateur respectif. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mars 2022 a décidé, entre autres:

- d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2021;
- de distribuer un dividende aux détenteurs de certaines classes d'actions, comme mentionné dans l'avis aux actionnaires publié le 31 mars 2022;
- de renouveler le mandat du commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025 et de fixer sa rémunération augmentée à EUR 4.000,00 (hors TVA) par compartiment, par an, à indexer annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation;
- de renouveler les mandats des administrateurs en fonction de : Mme Sigrid Vandemaele, Monsieur Michel Waterplas, Monsieur Rudolf Sneyers et Monsieur Vincent Vanbellinghen pour une période de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025. Les mandats des administrateurs ne sont pas rémunérés à l'exception du mandat de l'administrateur indépendant. L'assemblée accorde à ce dernier une rémunération annuelle de EUR 10.000,00.

Le conseil d'administration du 22 juin 2022 a pris note de la décision de la société de gestion d'insérer pour partie du portefeuille des deux compartiments une engagement explicite à atteindre un objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ('SFDR') et a approuvé les changements que cette classification nécessite au prospectus et à l'autre documentation.

Le conseil d'administration a mis à jour le volet « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de durabilité » des deux compartiments de la Sicav ainsi que l'objectif du compartiment Dynamic Allocation avec effet au 8 novembre 2022

Fee-sharing agreements

De telles conventions entre d'une part, la SICAV ou le cas échéant le distributeur et le gestionnaire du portefeuille d'investissement, et d'autre part, d'autres distributeurs renseignés le cas échéant dans le prospectus et des tierces parties, entre autres des actionnaires de l'organisme de placement collectif, peuvent exister mais ne sont en aucun cas exclusives. Ces conventions ne portent pas atteinte à la faculté du gestionnaire d'exercer ses fonctions librement dans les intérêts des actionnaires de la SICAV. La répartition de la commission de gestion se fait aux conditions de marché.

Les informations relatives à la rémunération rétrocédée par le gestionnaire sont reprises au niveau de chaque compartiment concerné sous le point "Frais".

Aberdeen et Fokus Bank

Suite aux arrêts Aberdeen et Fokus Bank de la Cour de Justice de l'Union Européenne en matière de discrimination dans les lois fiscales de certains Etats membres de l'UE à l'égard des OPC étrangers, la SICAV a pris des mesures, avec l'aide de la société de gestion et de conseillers externes, pour réclamer le précompte mobilier supplémentaire payé et non-récupéré dans certains pays membres de l'UE. Les coûts seront immédiatement à charge de l'exercice en cours.

La SICAV n'a pas été créditée de remboursement Aberdeen durant l'année 2022.

Class Action

Durant 2022, la SICAV n'a pas été créditée de montants au titre d'une "Class Action".

Informations requises en vertu de l'article 3:6 §1 du Code des sociétés et des associations

Facteurs de risque

Le statut de la SICAV, à savoir une société d'investissement au capital variable, amène à ce que le développement et les résultats, à côté d'autres facteurs de risque, sont influencés par deux facteurs sur lesquels le conseil d'administration n'a pas ou a peu de prise:

- les demandes de souscription et de remboursement;
- les risques directs ou indirects inhérents aux marchés financiers.

Les facteurs de risque, qui sont également décrits dans le prospectus, peuvent être détaillés comme suit:

Type de risque	Définition concise du risque	ARGENTA DP - Defensive Allocation	ARGENTA DP - Dynamic Allocation
Risque de capital / rendement	ce risque reflète le fait que la valeur du capital investi n'est pas fixe	X	X
Risque de marché	ce risque fait référence aux éventuelles fluctuations de la valorisation du compartiment à la suite de corrections sur le marché des actions ou des obligations. Un bénéfice potentiellement plus élevé s'accompagne souvent d'un risque de perte plus important	X	X
Risque de taux d'intérêt	l'évolution des taux d'intérêt a un effet immédiat sur la valeur des obligations. Dans ce cadre, une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse du prix des obligations (et vice-versa). Les obligations à long terme sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que celles à court terme	X	X
Risque de crédit	risque résultant d'une diminution de la perspective de remboursement des engagements d'un émetteur. Cela peut entraîner une diminution de la valeur des titres émis par cet émetteur, et de ce fait du fonds d'investissement	X	X
Risque de concentration	risque que le compartiment soit fortement concentré dans une catégorie d'actifs particulière. De par sa politique de placement, ce compartiment investit en majeure partie dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'euros et dans des titres d'émetteurs situés dans l'Espace économique européen	X	X
Risque de change	risque lié aux fluctuations de taux de change qui peuvent augmenter ou réduire la valeur des actifs en portefeuille	X	X
Risque de liquidité	risque que des positions ne puissent pas être achetées ou vendues à un coût limité et/ou à une échéance raisonnablement courte si des changements de portefeuille l'imposent	X	X
Risque en matière de durabilité	le risque d'un événement environnemental, social ou de gouvernance susceptible de provoquer une baisse substantielle de la valeur du compartiment. Les aspects ESG font partie intégrante du processus d'investissement du compartiment qui met l'accent soit sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, soit sur un objectif durable. Les risques ESG potentiels sont donc limités par les screenings de durabilité et les filtres d'exclusion qui sont appliqués à l'univers d'investissement	X	X

	du compartiment. On estime par conséquent que l'effet de risques en matière de durabilité sur le rendement du compartiment est faible		
--	---	--	--

Rémunération et mission du commissaire

Les émoluments du commissaire pour l'exercice de son mandat de commissaire s'élèvent à 4.000,00 EUR (hors TVA) par an par compartiment, à indexer annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Au premier semestre 2022, un coût unique a été imputé afin de mettre en place les contrôles supplémentaires rendus nécessaires par la circulaire FSMA modifiée sur la mission de collaboration des commissaires agréés (circulaire FSMA_2022_08).

Le montant de la rémunération effectivement payée au commissaire est susceptible de différer du montant qui a été soumis pour accord préalable à l'Assemblée générale du Fonds. La détermination du montant de la rémunération est encadrée contractuellement par la lettre de mission et les conditions générales du commissaire, qui prévoient des facultés d'ajustement dans des hypothèses telles que: (i) la nécessité de fournir des prestations additionnelles en cas de circonstances imprévues ou si des devoirs particuliers s'imposent au réviseur; (ii) la répercussion sur le Fonds de frais non-compris dans les honoraires mais requis pour l'exercice de la mission; et (iii) l'augmentation des coûts sous-jacents (inflation).

De tels ajustements sont le cas échéant autorisés par le Conseil d'administration de la société de gestion sous réserve de validation définitive par la prochaine Assemblée générale ordinaire du Fonds.

Aucune prestation exceptionnelle ni de mission particulière n'a été prestée par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire a développé un lien de collaboration professionnelle dans le courant de l'exercice.

Autres informations

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice et aucune circonstance n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la SICAV à l'exception de ceux mentionnés sous la rubrique « Evènements après la clôture ».

Toutes les circonstances qui sont susceptibles d'influencer notablement la SICAV sont reprises dans le présent rapport annuel.

La SICAV n'a exercé aucune activité en matière de recherche et développement.

La SICAV n'emploie pas de personnel et ne possède pas de succursale.

Conformément à son statut, la SICAV achète ses propres actions en vue de répondre aux demandes de remboursement. Les données à ce sujet sont mentionnées dans chaque compartiment.

Le présent rapport comprend toutes les informations qui doivent y figurer conformément au Code des sociétés et des associations.

En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits:

1/ Mention des objectifs et de la politique de la SICAV en matière de gestion des risques financiers : à cet égard, veuillez vous référer aux chapitres relatifs à chaque compartiment dans le présent rapport.

2/ Indications relatives à l'exposition de la SICAV au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie: à cet égard, veuillez vous référer au point relatif aux facteurs de risque.

Commentaire sur le bilan

Le total du bilan, qui est identique aux capitaux propres, s'élève à EUR 1.093.261.575,29, dont EUR 1.075.125.774,92 en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés. Pour l'année 2022, le résultat s'élève à EUR -228.654.393,88, le résultat reporté s'élève à EUR 360.252.001,84 et les participations au résultat perçues s'élèvent à EUR 9.198.705,16.

Affectation du bénéfice

Le bénéfice à affecter de la société s'élève à EUR 140.796.313,12.

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale d'affecter ce bénéfice de la manière suivante:

- de ne pas distribuer de dividende aux actions de distribution
- de reporter le solde du bénéfice à affecter à hauteur d'un montant de EUR 140.796.313,12.

Evènements après la clôture

A partir du 1er janvier 2023 :

- Les documents d'informations clés KIID sont remplacés par les PRIIPs KID.
- La méthodologie pour le calcul du niveau de risque d'un produit a été modifiée. L'indicateur synthétique de risque (SRI) calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et disponible dans les documents d'informations clés (PRIIPS KID) remplace l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI).
- La méthodologie pour le calcul des coûts (auparavant "frais courants") a également été modifiée. La version la plus récente est dans disponible dans le PRIIPS KID.

Politique de rémunération de Arvestar Asset Management

Montant total des rémunérations pour l'exercice

	Total payé par la société de gestion et l'OPC à son personnel	Nombre de bénéficiaires	Autre montant payé directement par l'OPC	Commissions de performances
Rémunérations fixes*	959.671,27 EUR	5	/	/
Rémunération variables	/	/	/	/

*y compris frais fixes

Montant agrégé des rémunérations

Personnel identifié*	849.097,35 EUR
Gestionnaires de portefeuille**	/

*UCITS, AIFM

** staff avec la fonction 'Fund Manager'

Description de la manière dont les rémunérations et les avantages ont été calculés

Ces informations peuvent être consultées dans la Politique de rémunération d'Arvestar Asset Management <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/Politique%20de%20rémunération.pdf>

Un exemplaire imprimé est disponible gratuitement sur demande auprès de Arvestar Asset Management SA, rue Guimard 19, 1040 Bruxelles ou via l'adresse mail: info@arvestar.be

Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications matérielles de la Politique de rémunération.

Modification importante de la politique de rémunération adoptée

La politique de rémunération a été revue dans le courant de l'année sans modifications matérielles. La politique a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion le 15 novembre 2022. Les détails de la Politique de Rémunération, y compris la composition du comité de rémunération sont accessibles via le site <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/Politique%20de%20rémunération.pdf>

Règlement (EU) 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015: transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

Ces informations sont reprises au niveau de chaque compartiment concerné par les obligations du Règlement sous le point "Notes aux états financiers et autres informations".

Swing Pricing

En cas d'application de ce mécanisme lors de la période sous revue ces informations seront reprises au niveau de chaque compartiment sous le point "Notes aux états financiers et autres informations".

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

En 2022, les actions mondiales ont affiché une performance négative de 13% en euros. Par région et en devise commune (euro), les actions européennes ont surperformé les autres régions. Les actions émergentes ont terminé en queue de

ARGENTA DP

peloton. Les actions technologiques ont nettement sous-performé (Nasdaq : -33% en dollars). Le secteur de l'énergie était le seul secteur en hausse, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. Du côté du marché des changes, le dollar fût le grand gagnant. Le billet vert s'est apprécié de 6,2% par rapport à l'euro. Parmi les perdants, le yen s'est déprécié de 7% par rapport à l'euro. La lourde perte enregistrée sur les marchés obligataires a été la grande surprise de l'année. Le taux allemand à 10 ans est passé de -0,18% fin 2021 à 2,57% fin 2022, tandis que le taux à 10 ans américain a progressé de 1,51% à 3,87%. Les spreads des obligations d'entreprises se sont aussi écartés. Par conséquent, tous les segments du marché obligataire ont affiché une performance négative durant l'année écoulée. Les obligations d'état de la zone euro baissaient de plus de 20%, tandis que les obligations d'entreprises en euro faisaient légèrement mieux (-14,9%). Le prix de l'or est resté inchangé aux alentours de 1800 dollar l'once. Le prix du pétrole a terminé l'année en légère hausse. La tendance fût haussière sur le marché du pétrole en première partie d'année, puis les craintes de récession ont fait chuter le cours du baril en seconde partie de période. L'année a été marquée par l'invasion russe en Ukraine en février, par la hausse de l'inflation énergétique qui s'ensuivit, ainsi que par le resserrement monétaire plus rapide qu'escompté des principales banques centrales.

Etats-Unis

La croissance économique américaine a décéléré tout au long de l'année, mais est restée positive en variation annuelle, même après avoir enregistré 2 trimestres de baisse (1er et 2ème trimestres). Le marché du travail est resté solide durant l'année. Les hausses salariales étaient soutenues et les créations d'emplois toujours robustes. La poussée de l'inflation a été une préoccupation majeure en 2022, à la fois en raison des pressions évidentes sur les consommateurs et les entreprises, mais aussi en raison de la réponse politique agressive des banques centrales mondiales. L'inflation américaine a atteint un pic de 9,0% en glissement annuel en juin (son niveau le plus élevé depuis 1981) avant de commencer à se tasser pour atteindre une hausse de 7,1% en glissement annuel dans le rapport de novembre. L'énergie a été l'un des principaux moteurs de la hausse globale, en raison des fortes augmentations des prix du pétrole et du gaz, l'invasion de l'Ukraine ayant joué un rôle important. Mais les responsables politiques ont exprimé de vives inquiétudes quant à la hausse de l'inflation liée au logement et des pressions salariales qui restaient importantes. Cela s'est traduit par une hausse de 25 points de base du taux directeur de la Fed en mars et de 50 points de base supplémentaires en mai. A partir de juin, la Fed a accéléré son rythme de hausses de taux, pour les augmenter de 75 points de base en juin, juillet, septembre et novembre. À la fin de l'année, les membres de la Fed ont signalé qu'un ralentissement du rythme des hausses était justifié, en évoquant souvent les décalages longs et variables entre les mesures de politique monétaires et les données économiques.

Zone euro

L'invasion russe en Ukraine et les sanctions et contre-sanctions qui en ont résulté ont eu une incidence importante sur les prix énergétiques en Europe. La hausse significative du prix du gaz et de l'électricité a fait plonger la confiance des entreprises et des ménages. La zone euro a pu éviter une récession en 2022 grâce notamment à la bonne tenue du secteur des services et du marché de l'emploi. La hausse de l'inflation, qui a atteint 10,6% en octobre, a impacté négativement les revenus réels des ménages. Face à la crise énergétique, les gouvernements ont pris des mesures de soutien. Malgré celles-ci, la perte de pouvoir d'achat est restée aigüe dans le chef des ménages. La Banque centrale européenne a commencé à relever ses taux en été afin de contrer les pressions inflationnistes. Par la suite, les hausses de taux se sont enchaînées. Le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5% fin 2021 à 2% fin 2022. En outre, la BCE a annoncé lors de sa réunion de décembre qu'elle allait entamer le processus de réduction de ses avoirs d'obligations d'état à partir de mars 2023.

Japon

L'activité économique du Japon a plutôt bien résisté dans un contexte global plus difficile. La croissance économique (en variation annuelle) est passée de 0,93% fin 2021 à 1,7% au 3ème trimestre 2022. L'inflation a également grimpé au Japon en 2022, atteignant un plus haut depuis 30 ans à 3,8% en novembre. La politique monétaire de la Banque du Japon de fixation du taux à 10 ans a eu comme conséquence de creuser l'écart de rendement obligataire entre le Japon et le reste du monde. Cela a fait déprécier le yen en 2022. En décembre, la Banque du Japon a surpris le marché en décidant d'augmenter la bande de tolérance de fluctuation du taux à 10 ans.

Marchés émergents

En Chine, l'activité économique était décevante en 2022, en raison de la faiblesse de la demande interne, du secteur de la construction et du ralentissement des exportations. La Chine a été un facteur important pour les marchés en 2022, sur plusieurs fronts. L'engagement solide de Pékin à l'égard de son approche "zéro covid" a laissé planer le risque de fermetures strictes observées dans les premiers jours de la pandémie. Des mesures strictes de restriction ont ainsi été instaurées à Shanghai au printemps pour tenter d'étouffer la pandémie. Deuxièmement, les craintes liées au secteur immobilier chinois étaient présentes tout au long de l'année. Le sentiment des investisseurs est devenu plus positif en fin de période après les annonces de soutien du gouvernement envers ce secteur important de l'économie chinoise et la décision surprise du gouvernement de lever les mesures de restriction covid en vigueur. Dans les autres pays émergents, les indicateurs économiques de l'Europe de l'Est ont dégringolé durant l'année, dû à leur proximité économique avec le secteur industriel allemand. L'activité a mieux résisté en Inde et au Brésil. La plupart des banques centrales des pays émergents ont relevé leurs taux directeur en 2022, parfois à un rythme rapide. Un certain nombre de banques centrales ont mis un terme à leur cycle de hausses de taux en fin d'année. Ce fût le cas du Brésil, de la Pologne et de la République Tchèque.



Argenta DP SA

Sicav de droit belge, catégorie OPCVM

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2022 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Argenta DP SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Argenta DP SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 mars 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Argenta DP SA durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1 093 261 575,29 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 228 654 393,88 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Un aperçu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Nom du compartiment	Devise	Fonds Propres	Résultats
Argenta DP - Defensive Allocation	EUR	486 424 881,74	-91 856 756,86
Argenta DP - Dynamic Allocation	EUR	606 836 693,55	-136 797 637,02

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Le Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, inclus dans l'annexe du rapport annuel n'est pas soumis au contrôle légal.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficace avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

Le commissaire



Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Maurice Vrolix

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

**ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA,
rue Guimard 19 B - 1040 - Bruxelles - Belgique**

Limerick, 2023

ARGENTA DP

Glass Lewis Europe Limited : Rapport d'analyse et d'exécution du vote des valeurs contenues dans la SICAV ARGENTA DP (ci-après la SICAV).

Le Conseil d'Administration d'ARVESTAR, société de gestion de la SICAV, a donné mandat à DPAM pour organiser l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans le portefeuille de la SICAV et pour voter, en son nom et pour son propre compte, aux assemblées générales des sociétés dont la SICAV est actionnaire dans la mesure et en conformité avec la Politique de Vote de DPAM ([DPAM policy voting.pdf \(cloudinary.com\)](#)).

A cet effet, dans le cadre du mandat octroyé à Glass Lewis Europe Limited par DPAM, Glass Lewis Europe Limited a mis en œuvre un service d'analyse et d'exercice du vote permettant d'assister DPAM à remplir ses responsabilités fiduciaires envers la SICAV.

Une analyse des résolutions signalant les points non-conformes aux principes de Gouvernance d'Entreprise retenus par la SICAV, compte tenu de la Politique de Vote de DPAM, signale les anomalies et, grâce à notre service d'exécution des votes, a permis aux gestionnaires de DPAM de prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires.

Cette analyse, consignée dans un document disponible sur notre service, se base sur les standards et principes reconnus de chaque place financière concernée ainsi que sur la structure de Gouvernance d'Entreprise attendue de chaque émetteur.

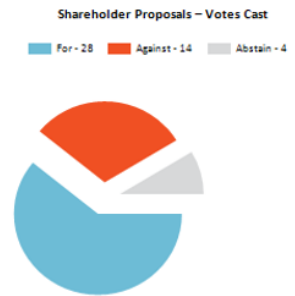
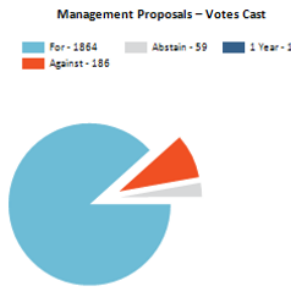
DPAM, ainsi mandatée par ARVESTAR, a approuvé la majorité des résolutions qui ont été proposées aux différentes assemblées. Une résolution ne bénéficie pas d'une approbation dès qu'elle est considérée comme allant à l'encontre des intérêts à long terme des actionnaires et donc de ceux de la SICAV. C'est le cas lorsque le Conseil d'Administration de la société émettrice tente de mettre en place des structures de défense de capital ou encore lorsque les intérêts de la société émettrice ne semblent pas coïncider avec ceux de l'actionnaire.

Glass Lewis Europe Limited a ouvert un dossier relatif à chacune des Assemblées Générales dans lesquelles DPAM, ainsi mandatée par ARVESTAR a exercé son droit de vote pour le compte de la SICAV au cours de l'année 2022.

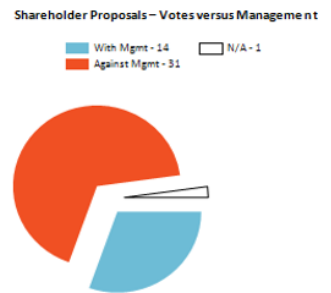
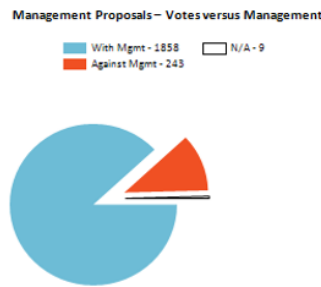
Ci-dessous les statistiques relatives aux droits de vote exercés en 2022 :



	Mgmt Proposals	SHP Proposals	Total Proposals
For	1864	28	1892
Against	186	14	200
Abstain	59	4	63
1 Year	1	0	1
2 Years	0	0	0
3 Years	0	0	0
Mixed	0	0	0
Take No Action	0	0	0
Unvoted	0	0	0
Totals	2110	46	2156



	Mgmt Proposals	SHP Proposals	Total Proposals
With Management	1858	14	1872
Against Management	243	31	274
N/A	9	1	10
Mixed	0	0	0
Take No Action	0	0	0
Unvoted	0	0	0
Totals	2110	46	2156



N/A – il s'agit de toute proposition pour laquelle aucune recommandation des dirigeants de la société émettrice n'a été fournie et qui n'a donc pas pu être listée comme POUR ('FOR') ou CONTRE ('AGAINST') les dirigeants.

No action – Le terme " No action " fait référence à toute assemblée qui n'a intentionnellement pas fait l'objet d'un vote, qu'elle soit automatiquement placée dans cet état par le système en raison d'instructions antérieures de DPAM (par exemple, tout scrutin marqué pour le blocage des actions), ou placée manuellement dans cet état par une personne. Cela signifie qu'aucune instruction de vote n'a été envoyée par le système.

Mixed – se réfère aux cas où des décisions de vote différentes ont été sélectionnées pour différents comptes/bulletins sur un même point à l'agenda d'une même assemblée.

1y – Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

2y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

3y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

Heidi Little

Heidi Little

Vice President of Operations

1.5 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	1.093.261.575,29	1.380.992.200,95
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	1.075.125.774,92	1.342.085.314,55
A. Obligations et autres titres de créance	513.021.856,75	563.023.999,30
a. Obligations	513.021.856,75	563.023.999,30
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d'obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	29.722.795,94	22.744.569,50
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	532.381.122,23	756.316.745,75
a. Actions	532.381.122,23	756.316.745,75
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Andere (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an		
A. Créances		
B. Dettes		
IV. Créances et dettes à un an au plus	1.397.965,65	1.284.438,40
A. Créances	1.470.538,76	1.459.118,59
a. Montants à recevoir	186.179,75	118.524,95
b. Avoirs fiscaux	1.284.359,01	1.340.593,64
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-72.573,11	-174.680,19
a. Montants à payer (-)	-72.573,11	-172.786,41
b. Dettes fiscales (-)		-1.893,78
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	15.451.653,27	37.039.808,45
A. Avoirs bancaires à vue	15.451.653,27	37.039.808,45
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

VI. Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- D. Produits à reporter (-)

TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- D. Résultat de l'exercice (du semestre)

SECTION 2: POSTES HORS BILAN

I. Sûretés réelles (+/-)

- A. Collatéral (+/-)
 - a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire
 - b. Liquidités/dépôts
- B. Autres sûretés réelles (+/-)
 - a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire
 - b. Liquidités/dépôts

II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)

- A. Contrats d'option et warrants achetés
- B. Contrats d'option et warrants vendus

III. Montants notionnels des contrats à terme (+)

- A. Contrats à terme achetés
- B. Contrats à terme vendus

IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)

- A. Contrats de swap achetés
- B. Contrats de swap vendus

V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)

- A. Contrats achetés
- B. Contrats vendus

VI. Montants non appelés sur actions

VII. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions

VIII. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions

IX. Instruments financiers prêtés

Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
1.286.181,45	582.639,55
3.798.486,40	3.717.299,37
-2.512.304,95	-3.134.659,82
1.093.261.575,29	1.380.992.200,95
952.465.262,17	1.020.054.993,19
9.198.705,16	-1.590.845,29
360.252.001,84	206.705.953,65
-228.654.393,88	155.822.099,40

1.6 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-230.382.741,21	156.882.069,77
A. Obligations et autres titres de créance	-92.248.618,66	-14.102.979,70
a. Obligations	-92.248.618,66	-14.102.979,70
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	2.881.250,93	-175.201,25
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	-143.131.896,50	164.311.299,26
a. Actions	-143.131.896,50	164.311.299,26
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
j.Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k.Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l.Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m.Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n.Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	2.116.523,02	6.848.951,46
a.Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		-26,60
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b.Autres positions et opérations de change	2.116.523,02	6.848.978,06
II. Produits et charges des placements	21.002.172,13	20.642.397,47
A. Dividendes	15.580.957,94	14.006.114,01
B. Intérêts	7.682.386,62	8.025.514,31
a.Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	7.682.382,23	8.025.514,31
b.Dépôts et liquidités	4,39	
c.Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)	-242.139,19	-213.949,63
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-2.019.033,24	-1.175.281,22
a.D'origine belge		
b.D'origine étrangère	-2.019.033,24	-1.175.281,22
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	859,03	1.770,58
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	859,03	1.770,58

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
IV. Coûts d'exploitation	-19.274.683,83	-21.704.138,42
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-581.359,65	-638.847,99
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-216.613,96	-242.196,35
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-17.415.166,80	-19.457.041,75
a. Gestion financière	-16.492.438,60	-18.441.615,29
Part Cap (B)	-15.725.490,41	-17.750.315,31
Part Dis (A)	-766.948,19	-691.299,98
b. Gestion administrative et comptable	-922.728,20	-1.015.426,46
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-17.280,39	-20.760,61
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-10.000,00	-10.000,00
H. Services et biens divers (-)	-25.457,04	-24.097,09
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-1.010.634,52	-1.277.049,17
Part Cap (B)	-961.745,57	-1.222.096,80
Part Dis (A)	-48.888,95	-54.952,37
K. Autres charges (-)	1.828,53	-34.145,46
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	1.728.347,33	-1.059.970,37
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-228.654.393,88	155.822.099,40
VI. Impôts sur le résultat		
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-228.654.393,88	155.822.099,40
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	140.796.313,12	360.937.207,76
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	360.252.001,84	206.705.953,65
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-228.654.393,88	155.822.099,40
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	9.198.705,16	-1.590.845,29
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-140.796.313,12	-360.252.001,84
IV. (Distribution des dividendes)		-685.205,92

1.7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.7.1 . Résumé des règles

Conversion des devises

Les états financiers sont établis dans la monnaie de compte de chaque compartiment. Les avoirs en banque, les autres actifs ainsi que la valeur des titres en portefeuille exprimée en devises autres que la monnaie de compte du compartiment sont convertis dans cette monnaie aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différents postes de la situation globale de la SICAV totalisent les postes correspondants dans les états financiers de chaque compartiment, convertis, le cas échéant, en EUR au cours de change de la clôture de l'exercice.

Evaluation des portefeuilles-titres

Le patrimoine des organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts est évalué conformément aux articles 11 à 14 inclus de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatifs à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts.

En résumé, sans reprendre exhaustivement les articles précités, ceci signifie ce qui suit:

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif ne fonctionnant pas à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours de clôture.

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours acheteur (pour les actifs) et du cours vendeur (pour les passifs) actuels.

A défaut d'un cours acheteur, d'un cours vendeur ou d'un cours de clôture, c'est le prix de la transaction la plus récente qui sera retenu pour procéder à l'évaluation des éléments visés, à condition que la situation économique n'ait pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

Si les cours sur un marché organisé ou un marché de gré à gré, ne sont pas représentatifs ou s'il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif sera retenue à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires.

Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à certaines conditions.

Dans la situation exceptionnelle où le cours acheteur et/ou le cours vendeur ne sont pas disponibles pour les obligations et autres titres de créance, mais qu'un cours milieu de marché est connu, le cours milieu de marché sera corrigé au moyen d'une méthode adéquate pour arriver au cours acheteur et/ou cours vendeur ou il sera retenu. Cette dernière façon de procéder sera motivée dans le rapport annuel et/ou semestriel.

Les parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts qui sont détenues par l'organisme de placement collectif, sont évaluées à leur juste valeur conformément aux paragraphes précédents. Par dérogation à ce qui précède, l'évaluation à leur juste valeur des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts pour lesquelles il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, est opérée sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les avoirs à vue, les engagements en compte courant, les montants à recevoir et à payer à court terme, les avoirs fiscaux et dettes fiscales, et les autres dettes sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont intervenus.

Compte tenu de l'importance relativement faible des créances à terme (autres que celles visées au paragraphe précédent) qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables, au regard de la valeur d'inventaire, celles-ci sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements intervenus entretemps, pour autant que la politique d'investissement de l'organisme de placement collectif ne soit pas axée principalement sur le placement de ses moyens dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire.

1.7.2 . Taux de change

	31.12.22			31.12.21		
1 EUR	1,4461	CAD		1,4365	CAD	
	0,9875	CHF		1,0362	CHF	
	7,4365	DKK		7,4376	DKK	
	0,8873	GBP		0,8396	GBP	
	10,5135	NOK		10,0282	NOK	
	11,1203	SEK		10,2960	SEK	
	1,0673	USD		1,1372	USD	

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DEFENSIVE ALLOCATION

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Date de clôture de la période de souscription initiale: 16/09/2019
 Prix de souscription initiale des parts: - Part Cap (B): EUR 72,29
 - Part Dis (A): EUR 71,78

2.1.2 . Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée.

A cette fin sont choisis essentiellement des investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, par leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire, tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. Le compartiment investit pour un maximum de 40% en actions ou instruments financiers similaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise comme référence un indice composite dont la composition est la suivante : 30% d'actions (25,5% MSCI EMU Net Return + 4,5% MSCI World-ex-EMU Net Return) et 70% d'obligations (45,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return + 24,5% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return).

Description des indices

- MSCI EMU Net Return: cet indice est représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (tels que définis par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice: MSCI Limited.

- MSCI World-ex-EMU Net Return: cet indice est représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (telles que définies par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) du monde entier à l'exclusion des pays de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice: MSCI Limited.

- Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return: cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises par les gouvernements des pays de la zone EMU avec une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice est calculée en réinvestissant les coupons payés par les titres de créance composant l'indice. Gestionnaire de l'indice: Bloomberg Index Services Limited.

- Iboxx Euro Corporate Overall Total Return: cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises en euros par des sociétés privées et publiques ayant une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice

est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice: IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les gestionnaires de ces indices sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

Utilisation du benchmark

Le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du compartiment peuvent différer sensiblement de la composition de l'indice de référence. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

La composition du benchmark n'utilise pas de filtres ESG, de sorte que le benchmark ne correspond pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment.

La composition éventuelle et la valeur du benchmark sont reprises dans la fiche d'information consultable sur le site internet <https://argenta.be/nl/over-argenta/arvestar.html>.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou indice de référence).

Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle mesure la performance de la part de référence s'écarte de celle de son benchmark (ou indice de référence).

- Part Cap (B) - BE0947140324: 2,38%.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Nous avons démarré l'année avec une opinion positive sur les actifs à risque, car nous nous attendions à voir persister la reprise économique mondiale synchronisée après la crise du Covid-19. La hausse des prix des produits de base et les problèmes de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont toutefois poussé l'inflation à des niveaux que les banques centrales ne pouvaient plus ignorer. Les taux directeurs ont été relevés à un rythme sans précédent, entraînant un ralentissement considérable des indicateurs de confiance des consommateurs et des entreprises. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les contre-mesures occidentales ont aggravé la morosité ambiante.

Après le durcissement de ton adopté par Powell lors de la réunion de la FED en janvier, nous avons réalisé quelques bénéfices sur des valeurs de croissance de qualité et réinvesti ceux-ci dans des titres privilégiant la valeur et la réouverture. Suite à l'invasion russe, nous avons rendu le positionnement du fonds plus défensif tout au long de l'année, car les perspectives économiques se sont assombries. Nous avons réduit le risque du fonds à plusieurs reprises jusqu'à la fin du troisième trimestre, en nous concentrant sur la diminution des secteurs cycliques, des sociétés à forte intensité énergétique, des secteurs liés à la consommation discrétionnaire et des entreprises dotée d'un moindre pouvoir de fixation des prix. Au cours du quatrième trimestre, nous avons prudemment commencé à pêcher au fond et avons renforcé la pondération des actions défensives de grande capitalisation et des valeurs de rendement.

Du côté du revenu fixe, nous avons augmenté l'exposition aux obligations d'État défensives et aux entreprises ST au premier trimestre, en réaction aux troubles géopolitiques. Au cours du deuxième trimestre, nous avons restructuré la partie obligataire et réduit davantage la durée afin de protéger le portefeuille contre la hausse des taux d'intérêt en Europe. À partir du troisième trimestre, nous avons commencé à déployer l'important volant de liquidités en augmentant les obligations d'État défensives et les obligations d'entreprises bien notées.

2.1.8 . Politique future

Bien que de nombreux catalyseurs négatifs se soient matérialisés en 2022, les perspectives pour 2023 ne comportent pas moins de risques. Ce qui aurait dû être une bonne année pour les marchés financiers, après la fin de la pandémie et avec une forte demande refoulée, s'est avéré être une année de goulots d'étranglement extrêmes de l'offre, entraînant une inflation galopante en 2022.

Nous démarrons 2023 avec prudence, comme nous l'avons fait pendant la majeure partie de l'année dernière.

Nous pensons que le rallye d'octobre - novembre 2022 sera considéré comme un redressement du marché baissier et nous pensons que nous assisterons à un nouveau repli au premier trimestre en raison de la baisse des bénéfices des entreprises. Les chiffres du PMI indiquent toujours un ralentissement, dont nous n'avons pas encore vu le fond. Les nouvelles commandes sont faibles et les stocks ont été étoffés. Pendant ce temps, les marges des entreprises restent à des niveaux élevés alors que nous entrons dans ce qui pourrait être la récession la plus marquée de l'histoire. Pourtant, les marchés boursiers ne semblent pas refléter ce scénario. Autant de bonnes raisons pour nous de commencer l'année en adoptant une position prudente sur les actifs à risque. Nous avons commencé à renforcer notre exposition aux obligations au cours du quatrième trimestre de 2022. Les rendements sont devenus de plus en plus attrayants dans l'environnement économique incertain du moment.

L'inflation s'est stabilisée au quatrième trimestre 2022, mais l'inflation de base reste obstinément élevée. Le risque d'une spirale salariale reste élevé, car le marché du travail demeure tendu. Cela nous amène à un scénario binaire pour 2023 : soit la main-d'œuvre et l'inflation continueront à s'adoucir - ce qui sera un soulagement pour les marchés -, soit les banques centrales seront contraintes de prolonger ou de resserrer davantage leur politique monétaire. Dans ce dernier cas, nous ne sommes pas tirés d'affaire. Il est clair que l'évolution de l'inflation dictera la feuille de route du portefeuille. En ce qui concerne les prévisions d'inflation, les prix du gaz naturel ont évolué favorablement et nous aurons de forts effets de base négatifs qui feront baisser les impressions d'inflation futures. Par conséquent, l'inflation pourrait ralentir plus tard dans l'année et les perspectives macroéconomiques se stabiliser. Dans ce contexte, nous sommes susceptibles d'augmenter la proportion d'actifs à risque.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

Profil de risque et de rendement: 4

Le profil de risque et de rendement d'un investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le compartiment sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7). Cet indicateur est calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les documents d'informations clés pour l'investisseur.

Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base des variations de valeur d'un indice de référence approprié si le compartiment ou la classe d'action existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que le compartiment peut générer et du risque auquel le capital de l'investisseur est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement affiché dans les documents d'informations clés pour l'investisseur demeurera inchangé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil futur du compartiment.

2.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	486.424.881,74	616.209.511,98
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	476.197.637,14	599.300.703,76
A. Obligations et autres titres de créance	306.403.319,66	357.571.426,65
a. Obligations	306.403.319,66	357.571.426,65
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d'obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	17.106.220,31	20.102.078,50
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	152.688.097,17	221.627.198,61
a. Actions	152.688.097,17	221.627.198,61
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an		
A. Créances		
B. Dettes		
IV. Créances et dettes à un an au plus	388.324,49	391.019,89
A. Créances	459.284,60	428.419,94
a. Montants à recevoir	96.250,44	39.998,01
b. Avoirs fiscaux	363.034,16	388.421,93
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-70.960,11	-37.400,05
a. Montants à payer (-)	-70.960,11	-36.504,65
b. Dettes fiscales (-)		-895,40
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	8.511.204,03	15.170.944,79
A. Avoirs bancaires à vue	8.511.204,03	15.170.944,79
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
VI. Comptes de régularisation	1.327.716,08	1.346.843,54
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	2.387.424,01	2.677.098,23
C. Charges à imputer (-)	-1.059.707,93	-1.330.254,69
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	486.424.881,74	616.209.511,98
A. Capital	460.526.660,69	503.085.790,96
B. Participations au résultat	4.936.374,22	-1.031.237,86
C. Résultat reporté	112.818.603,69	72.126.115,76
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-91.856.756,86	42.028.843,12
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)		
A. Collatéral (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
B. Autres sûretés réelles (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A. Contrats d'option et warrants achetés		
B. Contrats d'option et warrants vendus		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A. Contrats à terme achetés		
B. Contrats à terme vendus		
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A. Contrats de swap achetés		
B. Contrats de swap vendus		
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A. Contrats achetés		
B. Contrats vendus		
VI. Montants non appelés sur actions		
VII. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX. Instruments financiers prêtés		

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-92.871.591,93	41.838.391,27
A. Obligations et autres titres de créance	-55.489.014,51	-9.869.928,46
a. Obligations	-55.489.014,51	-9.869.928,46
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	2.884.773,15	-83.121,05
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	-41.272.962,01	48.908.317,12
a. Actions	-41.272.962,01	48.908.317,12
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
j. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	1.005.611,44	2.883.123,66
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		-13,06
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Autres positions et opérations de change	1.005.611,44	2.883.136,72
II. Produits et charges des placements	8.901.283,80	9.267.165,06
A. Dividendes	4.500.489,24	4.309.660,20
B. Intérêts	5.137.068,20	5.447.876,66
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	5.137.063,81	5.447.876,66
b. Dépôts et liquidités	4,39	
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)	-117.864,06	-102.241,09
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-618.409,58	-388.130,71
a. D'origine belge		
b. D'origine étrangère	-618.409,58	-388.130,71
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	368,92	819,59
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	368,92	819,59

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
IV. Coûts d'exploitation	-7.886.817,65	-9.077.532,80
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-164.534,81	-241.749,42
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-93.750,36	-106.223,36
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-7.152.447,69	-8.121.609,16
a. Gestion financière	-6.727.851,36	-7.648.868,26
Part Cap (B)	-6.423.911,33	-7.361.872,12
Part Dis (A)	-303.940,03	-286.996,14
b. Gestion administrative et comptable	-424.596,33	-472.740,90
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-9.474,62	-9.805,72
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-5.000,00	-5.000,00
H. Services et biens divers (-)	-11.999,29	-11.331,00
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-449.838,90	-569.967,02
Part Cap (B)	-428.640,21	-545.902,01
Part Dis (A)	-21.198,69	-24.065,01
K. Autres charges (-)	228,02	-11.847,12
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	1.014.835,07	190.451,85
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-91.856.756,86	42.028.843,12
VI. Impôts sur le résultat		
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-91.856.756,86	42.028.843,12
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	25.898.221,05	113.123.721,02
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	112.818.603,69	72.126.115,76
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-91.856.756,86	42.028.843,12
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	4.936.374,22	-1.031.237,86
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-25.898.221,05	-112.818.603,69
IV. (Distribution des dividendes)		-305.117,33

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>						
BMW FINANCE NV 0.6250 19-23 06/10A	1.000.000	EUR	98,36%	983.575,00	0,21%	0,20%
BPCE SA 1.125 17-23 18/01A	1.000.000	EUR	99,97%	999.695,00	0,21%	0,21%
CRH FUNDING 1.875 15-24 09/01A	650.000	EUR	98,60%	640.893,50	0,13%	0,13%
EUROGRID GMBH 1.625 15-23 03/11A	600.000	EUR	98,96%	593.748,00	0,13%	0,12%
INTESA SANPAOLO 2.125 18-23 30/08A	1.500.000	EUR	99,71%	1.495.642,50	0,31%	0,31%
MIZUHO FINANCIAL GRP 1.02 18-23 11/10A	500.000	EUR	98,41%	492.052,50	0,10%	0,10%
EUR				5.205.606,50	1,09%	1,07%
JOHN DEERE CAP 2.80 16-23 06/03S	500.000	USD	99,69%	467.053,17	0,10%	0,10%
USD				467.053,17	0,10%	0,10%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis(es) par un établissement de crédit				5.672.659,67	1,19%	1,17%
NN GROUP NV 0.875 17-23 13/01A	1.600.000	EUR	99,97%	1.599.472,00	0,34%	0,33%
EUR				1.599.472,00	0,34%	0,33%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis(es) par une entreprise privée				1.599.472,00	0,34%	0,33%
BELGIUM 0.20 16-23 22/10A	700.000	EUR	98,17%	687.204,00	0,14%	0,14%
GERMANY 0.10 12-23 15/04A	3.000.000	EUR	99,20%	3.714.799,69	0,78%	0,76%
SPAIN 0.35 18-23 30/07A	1.000.000	EUR	98,89%	988.895,00	0,21%	0,20%
SPAIN 4.40 13-23 31/10A	2.000.000	EUR	101,43%	2.028.500,00	0,43%	0,42%
EUR				7.419.398,69	1,56%	1,52%
UNITED STATES 0.125 13-23 15/01S	2.000.000	USD	99,81%	2.414.689,95	0,50%	0,50%
USD				2.414.689,95	0,50%	0,50%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis(es) par un état				9.834.088,64	2,06%	2,02%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				17.106.220,31	3,59%	3,52%
AIR LIQUIDE SA	13.018	EUR	132,40	1.723.583,20	0,36%	0,35%
ALD SA	148.330	EUR	10,76	1.596.030,80	0,34%	0,33%
AMUNDI SA	14.500	EUR	53,00	768.500,00	0,16%	0,16%
ARGAN	12.862	EUR	75,80	974.939,60	0,21%	0,20%
CAPGEMINI SE	11.902	EUR	155,95	1.856.116,90	0,39%	0,38%
COMPAGNIE DES ALPES SA	87.500	EUR	14,38	1.258.250,00	0,26%	0,26%
ESSILORLUXOTTICA SA	10.500	EUR	169,20	1.776.600,00	0,37%	0,36%
EXCLUSIVE NETWORKS SA	45.000	EUR	18,08	813.600,00	0,17%	0,17%
HERMES INTERNATIONAL SA	1.500	EUR	1.445,00	2.167.500,00	0,46%	0,45%
INTER PARFUMS	19.297	EUR	55,60	1.072.913,20	0,23%	0,22%
L'OREAL SA	5.030	EUR	333,60	1.678.008,00	0,35%	0,34%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	3.155	EUR	679,90	2.145.084,50	0,45%	0,44%
REXEL SA	60.000	EUR	18,44	1.106.400,00	0,23%	0,23%
SANOFI	22.205	EUR	89,84	1.994.897,20	0,42%	0,41%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	9.040	EUR	130,72	1.181.708,80	0,25%	0,24%
TELEPERFORMANCE SE	3.900	EUR	222,70	868.530,00	0,18%	0,18%
VERALLIA SASU	44.000	EUR	31,68	1.393.920,00	0,29%	0,29%
VETOQUINOL	10.945	EUR	87,60	958.782,00	0,20%	0,20%
VIRBAC SA	3.615	EUR	228,00	824.220,00	0,17%	0,17%
France				26.159.584,20	5,49%	5,38%
AEDIFICA SA	18.861	EUR	75,80	1.429.663,80	0,30%	0,29%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	28.975	EUR	56,27	1.630.423,25	0,34%	0,34%
BARCO - REGISTERED SHS	48.073	EUR	23,08	1.109.524,84	0,23%	0,23%
D'IETEREN	12.350	EUR	179,20	2.213.120,00	0,47%	0,46%
ECONOCOM GROUP - REGSITERED	468.000	EUR	2,85	1.333.800,00	0,28%	0,27%
EVS BROADCAST EQUIPMENT SA	67.614	EUR	22,25	1.504.411,50	0,32%	0,31%
FAGRON	103.638	EUR	13,27	1.375.276,26	0,29%	0,28%
FINANCIERE DE TUBIZE	13.020	EUR	70,80	921.816,00	0,19%	0,19%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT GBL	15.500	EUR	74,58	1.155.990,00	0,24%	0,24%
INTERVEST OFFICES	243	EUR	19,24	4.675,32	0,00%	0,00%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
KBC GROUPE SA	48.670	EUR	60,08	2.924.093,60	0,61%	0,60%
KINEPOLIS GROUP SA	33.257	EUR	38,78	1.289.706,46	0,27%	0,27%
LOTUS BAKERIES NV	271	EUR	6.320,00	1.712.720,00	0,36%	0,35%
MELEXIS NV	13.100	EUR	81,00	1.061.100,00	0,22%	0,22%
ORANGE BELGIUM	80.000	EUR	17,24	1.379.200,00	0,29%	0,28%
RETAIL ESTATES	14.450	EUR	62,00	895.900,00	0,19%	0,18%
SOFINA SA	4.470	EUR	205,60	919.032,00	0,19%	0,19%
UCB	16.500	EUR	73,56	1.213.740,00	0,26%	0,25%
UMICORE SA	19.850	EUR	34,32	681.252,00	0,14%	0,14%
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	47.261	EUR	26,70	1.261.868,70	0,27%	0,26%
Belgique				26.017.313,73	5,46%	5,35%
ADOBE INC	2.150	USD	336,53	677.947,53	0,14%	0,14%
AGILENT TECHNOLOGIES	6.505	USD	149,65	912.132,35	0,19%	0,19%
APPLE INC	6.570	USD	129,93	799.850,18	0,17%	0,16%
DANAHER CORP	4.905	USD	265,42	1.219.850,18	0,26%	0,25%
DOLLAR TREE INC	6.400	USD	141,44	848.176,15	0,18%	0,17%
HILTON WORLDWIDE HLDGS INC REG SHS	6.000	USD	126,36	710.386,51	0,15%	0,15%
MASTERCARD INC -A-	3.335	USD	347,73	1.086.605,34	0,23%	0,22%
MICROSOFT CORP	7.440	USD	239,82	1.671.830,22	0,35%	0,34%
NIKE INC	10.020	USD	117,01	1.098.561,91	0,23%	0,23%
PTC INC	8.680	USD	120,04	976.291,59	0,21%	0,20%
ROSS STORES INC	15.415	USD	116,07	1.676.476,04	0,35%	0,34%
SALESFORCE INC	4.750	USD	132,59	590.117,12	0,12%	0,12%
SERVICENOW INC	2.015	USD	388,27	733.065,40	0,15%	0,15%
SYNOPSIS	2.700	USD	319,29	807.761,07	0,17%	0,17%
TRANSUNION	13.000	USD	56,75	691.262,59	0,15%	0,14%
UNITEDHEALTH GROUP INC	3.000	USD	530,18	1.490.316,23	0,31%	0,31%
WALT DISNEY CO	8.195	USD	86,88	667.117,92	0,14%	0,14%
ZOETIS INC -A-	7.985	USD	146,55	1.096.464,51	0,23%	0,23%
États-Unis				17.754.212,84	3,73%	3,65%
ADYEN --- PARTS SOCIALES	625	EUR	1.288,40	805.250,00	0,17%	0,17%
ALFEN NV	10.000	EUR	84,20	842.000,00	0,18%	0,17%
ASM INTERNATIONAL NV	4.775	EUR	235,65	1.125.228,75	0,24%	0,23%
BASIC-FIT NV	45.500	EUR	24,48	1.113.840,00	0,23%	0,23%
CTP N.V.	77.588	EUR	11,04	856.571,52	0,18%	0,18%
DSM KONINKLIJKE	8.760	EUR	114,30	1.001.268,00	0,21%	0,21%
FERRARI NV	4.930	EUR	200,20	986.986,00	0,21%	0,20%
HEINEKEN NV	12.570	EUR	87,88	1.104.651,60	0,23%	0,23%
ING GROUP NV	184.340	EUR	11,39	2.099.263,92	0,44%	0,43%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	64.150	EUR	26,84	1.721.786,00	0,36%	0,35%
KONINKLIJKE KPN NV	508.660	EUR	2,89	1.470.027,40	0,31%	0,30%
NN GROUP NV	32.437	EUR	38,16	1.237.795,92	0,26%	0,25%
Pays-Bas				14.364.669,11	3,02%	2,95%
ALMIRALL - BEARER SHS	95.032	EUR	9,04	859.089,28	0,18%	0,18%
AMADEUS IT GROUP SA -A-	18.980	EUR	48,55	921.479,00	0,19%	0,19%
APPLUS SERVICES S.A.	130.300	EUR	6,42	835.874,50	0,18%	0,17%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	280.000	EUR	5,63	1.577.520,00	0,33%	0,32%
CELLNEX TELECOM SA	28.170	EUR	30,92	871.016,40	0,18%	0,18%
EDP RENOVAVEIS SA	81.250	EUR	20,58	1.672.125,00	0,35%	0,34%
FERROVIAL SA	50.236	EUR	24,47	1.229.274,92	0,26%	0,25%
GRIFOLS SA -A-	70.000	EUR	10,77	753.900,00	0,16%	0,16%
IBERDROLA SA	217.184	EUR	10,93	2.373.821,12	0,50%	0,49%
VIDRALA SA	17.640	EUR	80,40	1.418.256,00	0,30%	0,29%
VISCOFAN SA	18.000	EUR	60,20	1.083.600,00	0,23%	0,22%
Espagne				13.595.956,22	2,86%	2,79%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
ALLIANZ SE REG SHS	3.510	EUR	200,90	705.159,00	0,15%	0,14%
BEIERSDORF AG	13.990	EUR	107,20	1.499.728,00	0,31%	0,31%
BMW AG	17.575	EUR	83,38	1.465.403,50	0,31%	0,30%
DEUTSCHE BOERSE AG REG SHS	9.870	EUR	161,40	1.593.018,00	0,33%	0,33%
DEUTSCHE POST AG REG SHS	18.000	EUR	35,18	633.240,00	0,13%	0,13%
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	63.042	EUR	18,64	1.174.976,80	0,25%	0,24%
HANNOVER RUECK SE	9.200	EUR	185,50	1.706.600,00	0,36%	0,35%
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	36.865	EUR	28,43	1.048.071,95	0,22%	0,22%
MERCK KGAA	3.970	EUR	180,90	718.173,00	0,15%	0,15%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG REG SHS	5.150	EUR	304,00	1.565.600,00	0,33%	0,32%
SAP AG	15.300	EUR	96,39	1.474.767,00	0,31%	0,30%
Allemagne				13.584.737,25	2,85%	2,79%
AUTOGRILL SPA	210.132	EUR	6,46	1.357.872,98	0,29%	0,28%
BANCA GENERALI SPA	26.290	EUR	32,06	842.857,40	0,18%	0,17%
BREMBO SPA	85.200	EUR	10,45	890.340,00	0,19%	0,18%
ENEL SPA	285.000	EUR	5,03	1.433.550,00	0,30%	0,30%
FILA SPA	108.323	EUR	6,96	753.928,08	0,16%	0,16%
INTERPUMP GROUP	25.300	EUR	42,16	1.066.648,00	0,22%	0,22%
INTESA SANPAOLO	848.500	EUR	2,08	1.763.183,00	0,37%	0,36%
MARR SPA	64.000	EUR	11,40	729.600,00	0,15%	0,15%
MEDIOBANCA	90.400	EUR	8,98	812.153,60	0,17%	0,17%
PIRELLI & C.SPA	266.700	EUR	4,00	1.067.866,80	0,22%	0,22%
PRYSMIAN SPA	38.416	EUR	34,66	1.331.498,56	0,28%	0,27%
REPLY SPA	7.800	EUR	107,00	834.600,00	0,18%	0,17%
Italie				12.884.098,42	2,71%	2,65%
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	8.000	CHF	119,90	971.390,96	0,20%	0,20%
NESTLE SA REG SHS	9.915	CHF	107,14	1.075.794,32	0,23%	0,22%
ROCHE HOLDING LTD	5.143	CHF	290,50	1.513.030,03	0,32%	0,31%
SIG GROUP --- REGISTERED SHS	52.305	CHF	20,20	1.069.989,37	0,22%	0,22%
SIKA - REGISTERED SHS	4.000	CHF	221,70	898.070,79	0,19%	0,19%
Suisse				5.528.275,47	1,16%	1,14%
ASTRAZENECA PLC	12.500	GBP	112,18	1.580.445,20	0,33%	0,32%
BEAZLEY PLC	156.850	GBP	6,80	1.201.235,00	0,25%	0,25%
CRODA INTL - REGISTERED SHS	12.189	GBP	66,04	907.254,51	0,19%	0,19%
PETS AT HOME GROUP	260.500	GBP	2,84	832.660,47	0,18%	0,17%
VOLUTION GROUP PLC	200.000	GBP	3,65	822.766,98	0,17%	0,17%
Royaume-Uni				5.344.362,16	1,12%	1,10%
DSV A/S	6.310	DKK	1.096,50	930.405,64	0,20%	0,19%
NOVO NORDISK	17.550	DKK	938,00	2.213.677,23	0,46%	0,46%
ROYAL UNIBREW A/S	17.100	DKK	495,30	1.138.934,57	0,24%	0,23%
Danemark				4.283.017,44	0,90%	0,88%
CRH PLC	25.593	EUR	37,01	947.196,93	0,20%	0,19%
KERRY GROUP -A-	13.605	EUR	84,24	1.146.085,20	0,24%	0,24%
KINGSPAN GROUP	11.205	EUR	50,58	566.748,90	0,12%	0,12%
RYANAIR HLDGS	65.000	EUR	12,21	793.650,00	0,17%	0,16%
TRANE TECH - REGISTERED SHS	2.790	USD	168,09	439.420,10	0,09%	0,09%
Irlande				3.893.101,13	0,82%	0,80%
ENENTO GROUP OYJ	31.250	EUR	21,40	668.750,00	0,14%	0,14%
HUHTAMAKI OYJ	37.475	EUR	32,00	1.199.200,00	0,25%	0,24%
SAMPO OYJ -A-	36.735	EUR	48,82	1.793.402,70	0,38%	0,37%
Finlande				3.661.352,70	0,77%	0,75%
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	363.364	EUR	4,66	1.691.822,78	0,36%	0,35%
Portugal				1.691.822,78	0,36%	0,35%
DNB BK ASA	84.700	NOK	194,45	1.566.549,20	0,33%	0,32%
Norvège				1.566.549,20	0,33%	0,32%
ATLAS COPCO AB -A-	63.200	SEK	123,10	699.617,36	0,15%	0,15%
HUSQVARNA -B-	106.000	SEK	73,12	696.991,52	0,14%	0,14%
Suède				1.396.608,88	0,29%	0,29%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
APERAM REG	32.636	EUR	29,49	962.435,64	0,20%	0,20%
Luxembourg				962.435,64	0,20%	0,20%
ACTIONS				152.688.097,17	32,07%	31,39%
AUSTRIA 4.15 06-37 15/03A	4.000.000	EUR	109,99%	4.399.480,00	0,92%	0,90%
AUSTRIA 4.85 09-26 15/03A	820.000	EUR	106,35%	872.102,80	0,18%	0,18%
BELGIUM 0.375 20-30 15/04A	2.900.000	EUR	81,37%	2.359.585,00	0,50%	0,48%
BELGIUM 0.50 17-24 22/10A	2.000.000	EUR	96,15%	1.922.950,00	0,40%	0,40%
BELGIUM 0.9 19-29 22/06A	3.000.000	EUR	88,25%	2.647.470,00	0,56%	0,54%
BUONI POLIENNAL 1.5000 21-45 30/04S	2.000.000	EUR	55,76%	1.115.156,98	0,23%	0,23%
COMMUNAUTE FLAMANDE 0.375 16-26 13/10A	2.000.000	EUR	90,44%	1.808.890,00	0,38%	0,37%
COMMUNAUTE FLAMANDE 1.375 18-33 21/11A	2.000.000	EUR	80,94%	1.618.860,00	0,34%	0,33%
ESM 0.75 18-28 05/09A	5.000.000	EUR	88,07%	4.403.550,00	0,92%	0,91%
EUROPEAN FINL STABILI 2.375 22-32 21/06A	3.000.000	EUR	93,40%	2.801.880,00	0,59%	0,58%
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	2.000.000	EUR	67,16%	1.343.220,00	0,28%	0,28%
EUROPEAN UNION 0 21-31 04/07A	4.000.000	EUR	76,97%	3.078.680,00	0,65%	0,63%
FLEMISH COMMUNITY 3.0 22-32 12/10A	2.500.000	EUR	95,18%	2.379.600,00	0,50%	0,49%
FRANCE 0.25 15-26 25/11A	6.000.000	EUR	90,66%	5.439.810,00	1,14%	1,12%
FRANCE 1.00 16-27 25/05A	1.500.000	EUR	92,46%	1.386.915,00	0,29%	0,28%
FRANCE 1.25 18-34 25/05A	8.000.000	EUR	81,23%	6.498.080,00	1,36%	1,34%
GERMANY 0.00 20-30 15/02A	9.000.000	EUR	83,87%	7.547.940,00	1,59%	1,55%
GERMANY 0.00 20-35 15/05A	6.000.000	EUR	72,41%	4.344.690,00	0,91%	0,89%
GERMANY 0.00 22-32 15/02A	2.000.000	EUR	79,54%	1.590.800,00	0,33%	0,33%
GERMANY 0.10 15-26 15/04A	2.000.000	EUR	99,16%	2.409.413,97	0,51%	0,50%
GERMANY 0.50 14-30 15/04A	2.500.000	EUR	101,32%	3.085.589,32	0,65%	0,63%
IRELAND 1.10 19-29 16/01A	2.000.000	EUR	89,59%	1.791.740,00	0,38%	0,37%
ITALY 0.6 21-31 01/08S	2.000.000	EUR	72,88%	1.457.580,00	0,31%	0,30%
ITALY 0.95 20-30 01/08S	5.000.000	EUR	78,13%	3.906.575,00	0,82%	0,80%
ITALY 1.25 16-26 01/12S	5.000.000	EUR	91,16%	4.557.950,00	0,96%	0,94%
ITALY 1.60 16-26 01/06S	3.000.000	EUR	93,41%	2.802.435,00	0,59%	0,58%
ITALY 2.20 17-27 01/06S	3.000.000	EUR	93,84%	2.815.230,00	0,59%	0,58%
ITALY 2.50 14-24 01/12S	2.000.000	EUR	98,68%	1.973.600,00	0,41%	0,41%
ITALY 2.80 18-28 01/08S	5.000.000	EUR	93,45%	4.672.550,00	0,98%	0,96%
ITALY 3.00 19-29 01/02S	3.000.000	EUR	93,26%	2.797.800,00	0,59%	0,58%
ITALY 5.00 09-25 01/03S	1.100.000	EUR	103,36%	1.136.954,50	0,24%	0,23%
NETHERLANDS 0.25 19-29 14/02A	7.500.000	EUR	85,13%	6.384.937,50	1,34%	1,31%
NETHERLANDS 2.00 14-24 15/07A	2.000.000	EUR	98,90%	1.977.980,00	0,42%	0,41%
NETHERLANDS 5.50 98-28 15/01A	2.170.000	EUR	112,81%	2.447.933,60	0,51%	0,50%
POLAND 1.00 16-28 25/10A	1.500.000	EUR	87,25%	1.308.727,50	0,27%	0,27%
PORTUGAL 2.875 15-25 15/10A	3.500.000	EUR	99,98%	3.499.370,00	0,74%	0,72%
PORTUGAL 5.65 13-24 15/02A	3.500.000	EUR	103,12%	3.609.130,00	0,76%	0,74%
ROYAUME PAYS-BAS 0.75 18-28 15/07A	4.000.000	EUR	90,04%	3.601.540,00	0,76%	0,74%
SLOVAKIA (GOVT OF) 4.30 12-32 09/08A	2.000.000	EUR	105,76%	2.115.100,00	0,44%	0,43%
SLOVENIA 0.275 20-30 17/02A	1.000.000	EUR	78,73%	787.265,00	0,17%	0,16%
SLOVENIA 1.1875 19-29 14/03A	2.500.000	EUR	87,64%	2.190.887,50	0,46%	0,45%
SLOVENIA 21-31 12/02A	2.000.000	EUR	73,82%	1.476.340,00	0,31%	0,30%
SPAIN (BON.ESTATADO) 1.25 20-30 31/10A	7.000.000	EUR	85,52%	5.986.155,00	1,26%	1,23%
SPAIN 1.00 14-30 30/11A	6.200.000	EUR	99,11%	7.397.654,53	1,55%	1,52%
SPAIN 1.30 16-26 31/10A	7.000.000	EUR	93,83%	6.568.275,00	1,38%	1,35%
SPAIN 1.50 17-27 30/04A	3.000.000	EUR	93,72%	2.811.630,00	0,59%	0,58%
SPAIN 1.80 13-24 30/11A	2.000.000	EUR	102,86%	2.483.328,41	0,52%	0,51%
EUR				145.613.331,61	30,58%	29,93%
UNITED STATES 0.125 14-24 15/07S	4.000.000	USD	96,87%	4.556.283,99	0,95%	0,94%
UNITED STATES 0.50 20-25 31/03S	3.800.000	USD	91,90%	3.272.092,43	0,69%	0,67%
UNITED STATES 0.875 20-30 15/11S	8.000.000	USD	79,97%	5.994.378,07	1,26%	1,23%
UNITED STATES 2.875 22-32 15/05S	2.000.000	USD	92,22%	1.728.156,47	0,36%	0,36%
USD				15.550.910,96	3,26%	3,20%
OBLIGATIONS-Emis(es) par un état				161.164.242,57	33,84%	33,13%
ABBVIE INC 1.375 16-24 17/05A	1.500.000	EUR	97,30%	1.459.537,50	0,31%	0,30%
AKZO NOBEL NV 1.5 22-28 28/03A	2.500.000	EUR	89,07%	2.226.812,50	0,47%	0,46%
AMERICA MOVIL 2.125 16-28 10/03A	2.000.000	EUR	92,06%	1.841.130,00	0,39%	0,38%
ANHEUSER BUSCH INBEV 1.15 18-27 22/01A	2.000.000	EUR	91,13%	1.822.590,00	0,38%	0,37%
APRR SA 1.875 14-25 15/01A	1.000.000	EUR	96,67%	966.690,00	0,20%	0,20%
AT&T INC 2.60 14-29 17/12A	500.000	EUR	91,51%	457.530,00	0,10%	0,09%
BECTON DICKINSON 1.90 16-26 15/12A	1.000.000	EUR	93,10%	930.950,00	0,20%	0,19%
CAPGEMINI SE 1.75 18-28 18/04A	2.000.000	EUR	90,76%	1.815.110,00	0,38%	0,37%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
DEUTSCHE POST AG 1.00 17-27 13/12A	1.500.000	EUR	90,30%	1.354.507,50	0,28%	0,28%
DH EUROPE FINANCE 1.2 17-27 30/06A30/06A	1.000.000	EUR	90,35%	903.495,00	0,19%	0,19%
EDENRED SA 1.875 18-26 06/03A	2.000.000	EUR	95,31%	1.906.100,00	0,40%	0,39%
ELIA SYSTEM OPERATOR 1.375 17-27 07/04A	300.000	EUR	90,28%	270.850,50	0,06%	0,06%
ELIA TRANSMISSION BE 0.875 20-30 28/04A	1.000.000	EUR	80,48%	804.845,00	0,17%	0,17%
ENEL SPA FL.R 18-81 24/11A	1.500.000	EUR	90,60%	1.358.932,50	0,28%	0,28%
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	1.000.000	EUR	79,37%	793.650,00	0,17%	0,16%
GLAXOSMITHKLINE CAP 1.000 17-26 12/09A	2.000.000	EUR	92,01%	1.840.250,00	0,39%	0,38%
IBERDROLA FINANZAS 1.00 17-25 07/03A	1.000.000	EUR	95,15%	951.545,00	0,20%	0,20%
IBERDROLA INTL BV FL.R 17-XX 22/02A	3.000.000	EUR	99,53%	2.985.960,00	0,63%	0,61%
ILLINOIS TOOL WORKS 3.00 14-34 19/05A	500.000	EUR	91,60%	458.012,50	0,10%	0,09%
KERING SA 0.75 20-28 13/05A	300.000	EUR	87,80%	263.389,50	0,05%	0,05%
LINDE 1.375 22-31 31/03A	2.000.000	EUR	85,19%	1.703.830,00	0,36%	0,35%
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.75 19-49 02/07A	1.250.000	EUR	60,98%	762.193,75	0,16%	0,16%
NN GROUP NV FL.R 14-XX 15/07A	3.500.000	EUR	97,42%	3.409.612,50	0,72%	0,70%
ORSTED 1.5 21-99 18/02A	2.000.000	EUR	74,83%	1.496.580,00	0,31%	0,31%
PROSUS NV 1.539 20-28 03/08A	1.500.000	EUR	81,11%	1.216.635,00	0,25%	0,25%
PROXIMUS SA 1.875 15-25 01/10A	1.000.000	EUR	95,47%	954.740,00	0,20%	0,20%
PROXIMUS SADP 0.7500 21-36 17/11A	2.000.000	EUR	66,81%	1.336.230,00	0,28%	0,27%
ROYAL PHILIPS NV 0.50 19-26 22/05A	3.000.000	EUR	89,25%	2.677.560,00	0,56%	0,55%
ROYAL SCHIPHOL 0.7500 21-33 22/04A	1.000.000	EUR	71,25%	712.540,00	0,15%	0,15%
SAGAX EURO MTN NL BV 0.75 21-28 26/01AA	1.000.000	EUR	75,05%	750.480,00	0,16%	0,15%
SANOFI 1.375 18-30 21/03A	2.000.000	EUR	87,14%	1.742.830,00	0,37%	0,36%
SAP EMTN 1.625 18-31 10/03A	2.000.000	EUR	86,98%	1.739.620,00	0,36%	0,36%
SAP SE 1.25 18-28 10/03A	1.500.000	EUR	90,61%	1.359.210,00	0,28%	0,28%
SAP SE 1.375 18-30 13/03A	2.000.000	EUR	87,40%	1.748.090,00	0,37%	0,36%
STATKRAFT 1.125 17-25 20/03A	1.250.000	EUR	94,85%	1.185.581,25	0,25%	0,24%
SWISSCOM AG 1.75 15-25 15/09A	1.000.000	EUR	95,63%	956.315,00	0,20%	0,20%
SYMRISE AG 1.3750 20-27 01/07A	1.000.000	EUR	89,99%	899.925,00	0,19%	0,19%
TAKEDA PHARMA 2.25 18-26 21/11A	3.000.000	EUR	95,15%	2.854.350,00	0,60%	0,59%
THERMO FISHER SCIENT 0.00 21-25 18/11A	2.500.000	EUR	90,56%	2.263.937,50	0,47%	0,47%
THERMO FISHER SCIENT 0.75 16-24 12/09A	1.800.000	EUR	95,72%	1.722.915,00	0,36%	0,35%
THERMO FISHER SCIENT 1.40 17-26 23/01A	1.500.000	EUR	93,82%	1.407.277,50	0,30%	0,29%
UCB SA 1.0000 21-28 30/03A	3.000.000	EUR	79,72%	2.391.543,78	0,50%	0,49%
VERIZON COMM 3.25 14-26 17/02A	1.250.000	EUR	98,78%	1.234.756,25	0,26%	0,25%
VONOVIA FINANCE BV 0.6250 20-26 09/07A	2.000.000	EUR	86,12%	1.722.490,00	0,36%	0,35%
EUR				63.661.130,03	13,37%	13,09%
MERCK & CO INC 2.75 15-25 10/02A	1.400.000	USD	95,85%	1.257.363,32	0,26%	0,26%
ORACLE CORP 3.40 14-24 08/07S	1.400.000	USD	97,55%	1.279.676,74	0,27%	0,26%
USD				2.537.040,06	0,53%	0,52%
OBLIGATIONS-Emis(es) par une entreprise privée				66.198.170,09	13,90%	13,61%
ALLIANZ SE FL.R 13-XX 24/10A	1.000.000	EUR	99,45%	994.520,00	0,21%	0,20%
ALLIANZ SE FL.R 17-47 06/07A	2.500.000	EUR	92,29%	2.307.287,50	0,49%	0,47%
ALLIANZ SE FL.R 19-49 25/09A	2.000.000	EUR	77,84%	1.556.770,00	0,33%	0,32%
ANZ BANKING GROUP FL.R 19-29 21/11A	1.500.000	EUR	92,72%	1.390.755,00	0,29%	0,29%
ARGENTA SPAARBANK 1.00 19-24 06/02A	2.000.000	EUR	96,70%	1.934.020,00	0,41%	0,40%
AXA SA 5.125 13-43 04/07A	1.000.000	EUR	100,63%	1.006.265,00	0,21%	0,21%
BANCO BILBAO VIZCAYA A 1.75 22-25 26/11A	2.000.000	EUR	94,66%	1.893.150,00	0,40%	0,39%
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-29 22/02A	3.000.000	EUR	97,47%	2.924.160,00	0,61%	0,60%
BANCO DE SABADELL SA FL.R 19-25 07/11A	1.500.000	EUR	92,96%	1.394.370,00	0,29%	0,29%
BANK OF NOVA SCOTIA 0.5 19-24 30/04A	1.000.000	EUR	96,15%	961.455,00	0,20%	0,20%
BANQUE FED CRED 1.25 17-27 26/05A	2.000.000	EUR	89,84%	1.796.730,00	0,38%	0,37%
BFCM 1.75 19-29 15/03A	2.000.000	EUR	86,33%	1.726.540,00	0,36%	0,35%
BFCM 3.625 22-32 14/09A	1.000.000	EUR	96,02%	960.185,00	0,20%	0,20%
BFCM FL.R 22-32 16/06A	2.000.000	EUR	93,85%	1.876.970,00	0,39%	0,39%
BMW FINANCE NV 1.5000 19-29 06/02A	2.000.000	EUR	88,52%	1.770.480,00	0,37%	0,36%
BPCE 1.0 19-25 01/04A	500.000	EUR	94,17%	470.852,50	0,10%	0,10%
ENEL FINANCE INTL 1.125 18-26 16/09A	1.500.000	EUR	91,92%	1.378.852,50	0,29%	0,28%
ERSTE GROUP BANK AG FL.R 20-31 08/09	1.500.000	EUR	86,43%	1.296.457,50	0,27%	0,27%
GBL 1.375 17-24 23/05A	1.000.000	EUR	97,55%	975.470,00	0,21%	0,20%
HANNOVER FINANCE FL.R 12-43 30/06A	2.500.000	EUR	100,30%	2.507.375,00	0,53%	0,52%
KBC GROUPE FL.R 1.5 22-26 29/03A	1.500.000	EUR	94,15%	1.412.242,50	0,30%	0,29%
KBC GROUPE SA 0.7500 20-30 24/01A	1.400.000	EUR	78,72%	1.102.045,00	0,23%	0,23%
KBC GROUPE SA 0.75 21-31 31/05A	500.000	EUR	75,61%	378.057,50	0,08%	0,08%
KERRY GROUP FIN SERV 0.625 19-29 20/09A	1.500.000	EUR	80,33%	1.204.875,00	0,25%	0,25%
KERRY GROUP FIN SERV 2.375 15-25 10/09A	1.000.000	EUR	97,87%	978.705,00	0,21%	0,20%
KFW 0.0100 19-27 05/05A	5.000.000	EUR	87,80%	4.390.150,00	0,92%	0,90%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
KFW 0.2500 18-25 15/09A	3.500.000	EUR	93,10%	3.258.482,50	0,68%	0,67%
KFW 0.625 17-27 22/02A	2.000.000	EUR	90,70%	1.814.090,00	0,38%	0,37%
KFW 1.25 16-36 04/07A	2.000.000	EUR	78,31%	1.566.210,00	0,33%	0,32%
KREDITANSTALT FUER 0.00 21-31 10/01A	5.000.000	EUR	77,92%	3.896.075,00	0,82%	0,80%
LA BANQUE POSTALE FL.R 21-32 02/02A	1.000.000	EUR	80,08%	800.845,00	0,17%	0,16%
LA POSTE 0 21-29 18/01A	1.500.000	EUR	77,16%	1.157.347,50	0,24%	0,24%
LB BADEN-WUERTT 0.3750 19-24 24/05A	3.000.000	EUR	95,65%	2.869.365,00	0,60%	0,59%
LONDON STOCK EX 1.7500 18-27 06/12A	2.000.000	EUR	92,02%	1.840.460,00	0,39%	0,38%
LSE GROUP 0.875 17-24 19/09A	2.100.000	EUR	96,10%	2.018.079,00	0,42%	0,41%
MERCEDESBEZ INTL FIN 2.625 20-25 07/04A	1.000.000	EUR	98,82%	988.170,00	0,21%	0,20%
MERCK FINANCIAL SERVI 1.875 22-26 15/06A	1.000.000	EUR	95,18%	951.795,00	0,20%	0,20%
METROPOLITAN LIFE G F 1.75 22-25 25/05A	2.500.000	EUR	96,11%	2.402.862,50	0,51%	0,49%
MOODY'S CORPORATION 1.75 15-27 09/03A	1.500.000	EUR	92,30%	1.384.447,50	0,29%	0,28%
MUENCHENER RUECK FL.R 21-42 26/05A	1.500.000	EUR	69,93%	1.048.950,00	0,22%	0,22%
NN BANK NV NETH 0.5000 21-28 21/09A	100.000	EUR	80,88%	80.883,00	0,02%	0,02%
PROLOGIS INTERNATION 0.75 21-33 23/03A	2.000.000	EUR	66,63%	1.332.540,00	0,28%	0,27%
RABOBANK 0.625 19-24 27/02A	1.000.000	EUR	97,10%	971.045,00	0,20%	0,20%
SAMPO PLC FL.R 20-52 03/09A	1.000.000	EUR	74,77%	747.680,00	0,16%	0,15%
SANTANDER ISSUANCES 3.125 17-27 19/01A	1.500.000	EUR	95,89%	1.438.282,50	0,30%	0,30%
SOFINA SA 1.0000 21-28 23/09A	2.500.000	EUR	78,05%	1.951.187,50	0,41%	0,40%
STEDIN HOLDING NV 0.50 19-29 14/11A	1.000.000	EUR	80,57%	805.690,00	0,17%	0,17%
STEDIN HOLDING NV FL.R 21-XX 31/03A	1.000.000	EUR	83,08%	830.770,00	0,17%	0,17%
EUR				74.743.997,00	15,70%	15,37%
OBLIGATIONS-Emis(es) par un établissement de crédit				74.743.997,00	15,70%	15,37%
OBLIGATIONS				302.106.409,66	63,44%	62,11%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>						
TYCO ELECTRONICS GRO 0 21-29 16/02A	1.500.000	EUR	78,01%	1.170.120,00	0,24%	0,24%
EUR				1.170.120,00	0,24%	0,24%
OBLIGATIONS-Emis(es) par une entreprise privée				1.170.120,00	0,24%	0,24%
ARGENTA BANQUE EPARGNE FL.R 22-29 08/02A	1.500.000	EUR	81,38%	1.220.640,00	0,26%	0,25%
COOP RA FL.R 22-32 30/11A	2.000.000	EUR	95,31%	1.906.150,00	0,40%	0,39%
EUR				3.126.790,00	0,66%	0,64%
OBLIGATIONS-Emis(es) par un établissement de crédit				3.126.790,00	0,66%	0,64%
OBLIGATIONS				4.296.910,00	0,90%	0,88%
TOTAL PORTEFEUILLE				476.197.637,14	100,00%	97,90%
JP MORGAN SE BRUSSELS BRANCH		EUR		8.511.204,03		1,75%
Avoirs bancaires à vue				8.511.204,03		1,75%
DEPOTS ET LIQUIDITES				8.511.204,03		1,75%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				388.324,49		0,08%
AUTRES				1.327.716,08		0,27%
TOTAL DE L'ACTIF NET				486.424.881,74		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	14,41%
Australie	0,29%
Autriche	1,38%
Belgique	12,69%
Canada	0,20%
Danemark	1,21%
Espagne	10,60%
États-Unis	10,54%

Par pays	
Finlande	0,93%
France	11,96%
Irlande	2,21%
Italie	9,19%
Japon	0,70%
Luxembourg	3,12%
Mexique	0,39%
Norvège	0,58%
Pays-Bas	12,17%
Pologne	0,27%
Portugal	1,85%
Royaume-Uni	2,32%
Slovaquie	0,44%
Slovénie	0,94%
Suède	0,45%
Suisse	1,16%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par secteur	
Art graphique, maison d'édition	0,14%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,34%
Banques et institutions financières	12,96%
Bien de consommation divers	0,25%
Biotechnologie	0,55%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	1,72%
Chimie	1,83%
Compagnies d'assurance	4,39%
Construction de machines et appareils	1,32%
Constructions, matériaux de construction	0,32%
Distribution, commerce de détail	1,12%
Electronique et semiconducteurs	2,49%
Electrotechnique et électronique	1,35%
Energie et eau	2,40%
Holding et sociétés financières	10,08%
Industrie agro-alimentaire	1,21%
Industrie automobile	1,17%
Industrie minière	0,20%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	6,18%
Industries d'emballage	0,59%
Internet et services d'Internet	4,35%
Métaux non ferreux	0,14%
Organisations supranationales	2,44%
Pays et gouvernements	31,75%
Photographie et optique	0,45%
Restauration, industrie hôtelière	0,97%

Par secteur	
Service d'environnement et de recyclage	0,35%
Service de santé publique et service social	0,60%
Services divers	1,09%
Sociétés immobilières	1,32%
Tabac et alcool	1,20%
Télécommunication	2,61%
Textile et habillement	0,88%
Transports	1,24%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par devise	
CHF	1,16%
DKK	0,90%
EUR	87,97%
GBP	1,12%
NOK	0,33%
SEK	0,29%
USD	8,23%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	70.902.200,24	48.147.005,18	119.049.205,42
Ventes	77.512.698,82	72.100.085,16	149.612.783,98
Total 1	148.414.899,06	120.247.090,34	268.661.989,40
Souscriptions	4.616.093,83	908.141,17	5.524.235,00
Remboursements	21.023.979,66	22.106.364,97	43.130.344,63
Total 2	25.640.073,49	23.014.506,14	48.654.579,63
Moyenne de référence de l'actif net total	567.675.802,69	509.355.863,82	538.167.307,72
Taux de rotation	21,63%	19,09%	40,88%

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume corrigé pour la somme des souscriptions et remboursements avec la moyenne de l'actif net.

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, ayant son siège à l'avenue du Port, 86c b320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2020			2021			2022		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap (B)	120.220,28	492.007,04	7.763.154,48	77.971,61	478.932,71	7.362.193,38	39.501,25	586.930,43	6.814.764,20
Part Dis (A)	166.281,71	9.104,82	267.318,46	93.586,18	21.885,39	339.019,25	35.166,43	17.673,09	356.512,59
TOTAL			8.030.472,94			7.701.212,63			7.171.276,79

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2020		2021		2022	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Part Cap (B)	8.683.792,65	35.095.203,02	6.061.153,79	37.258.694,38	3.002.252,77	41.934.275,53
Part Dis (A)	11.865.814,41	624.174,53	6.969.793,87	1.621.036,68	2.521.982,23	1.196.069,10
TOTAL	20.549.607,06	35.719.377,55	13.030.947,66	38.879.731,06	5.524.235,00	43.130.344,63

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2020		2021		2022	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Cap (B)	580.899.098,63	74,83	590.193.538,61	80,17	463.507.288,46	68,02
Part Dis (A)	19.332.633,17	72,32	26.015.973,37	76,74	22.917.593,28	64,28
TOTAL	600.231.731,80		616.209.511,98		486.424.881,74	

À la date de publication de ce rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée quotidiennement:

- dans De Tijd
- dans L'Echo
- sur www.beama.be.

La valeur nette d'inventaire est également disponible gratuitement auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, à l'adresse Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles, qui est en charge du service financier et peut également être retrouvée sur le site www.argenta.be.

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Ces rendements ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

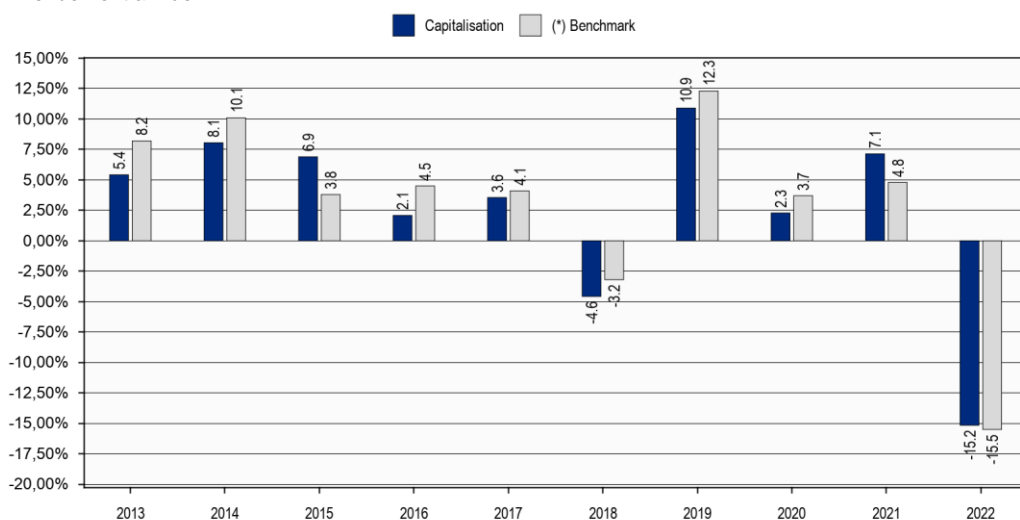
* A partir de 2011, le calcul de performance des parts de capitalisation est calculé de manière similaire aux parts de distribution. Ce changement de méthode est également appliqué pour les performances du passé. Ce changement de méthode n'apporte pas de différence significative par rapport à la méthode utilisée antérieurement.

* Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Part Cap (B)

Rendement annuel



(*) Benchmark : Benchmark composite : Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (45.5%) et MSCI EMU Net Return (25.5%) et MSCI World-ex-EMU Net Return (4.5%) et Iboxx Euro Corporate Overall Total Return (24.5%).

* Les performances jusqu'au 15/09/2019 sont celles du compartiment fusionné DPAM INVEST B Balanced Defensive Growth.

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

	Rendements moyens cumulés sur								Depuis le	
	1 an		3 ans		5 ans		10 ans			
	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Année	Valeur
Part Cap (B)	-15,16% (en EUR)	-15,50% (en EUR)	-2,40% (en EUR)	-2,81% (en EUR)	-0,32% (en EUR)	-0,04% (en EUR)	2,39% (en EUR)	2,99% (en EUR)	31/05/2007	1,99% (en EUR)
Part Dis (A)	-15,16% (en EUR)	-15,50% (en EUR)	-2,42% (en EUR)	-2,81% (en EUR)	(en EUR)		(en EUR)		07/09/2018	-0,22% (en EUR)

2.4.6 . Frais

Frais courants

- Part Cap (B) - BE0947140324 : 1,44%
- Part Dis (A) - BE0947139318 : 1,44%

Le montant des frais courants communiqué est calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) 583/2010 de la Commission Européenne du 1er juillet 2010.

Ces frais incluent les frais de transaction pris en charge par le compartiment lorsqu'il souscrit et/ou vend des parts d'un autre fonds mais n'incluent ni (i) les frais supportés par le compartiment lorsqu'il effectue des placements autres que souscriptions/ventes de parts de fonds ni, le cas échéant, (ii) la commission de performance.

Ces frais se basent sur les frais imputés dans la compatibilité du compartiment durant un an avant la fin de la période sous revue.

En cas de changement de la structure de coût en cours d'exercice ou lorsque la classe d'action est émise pendant l'exercice comptable, le montant des frais courants communiqué est calculé sur base d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais annuels (tenant compte d'un changement de frais pendant la période sous revue).

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

Possibilité d'ajustement de la valeur nette d'inventaire ("Swing pricing")

Information générale

Conformément au prospectus, la SICAV dispose de la possibilité d'utiliser le swing pricing.

- *Liste des compartiments qui pourront recourir au swing pricing*

ARGENTA DP Defensive Allocation
ARGENTA DP Dynamic Allocation

- *Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités du swing pricing*

Objectif

L'objectif est de réduire la dilution des performances induite par les entrées ou sorties nettes. La performance de la Sicav peut être influencée par des transactions fréquentes en raison d'entrées ou de sorties importantes assorties d'éventuels frais de transaction (in)directs. Le swing pricing offre la possibilité de ne pas préjudicier les investisseurs déjà investis dans la Sicav en leur faisant supporter ces frais de transaction ou le coût de l'illiquidité des marchés financiers sous-jacents générés par l'entrée ou la sortie des investisseurs.

Grâce à l'application du swing pricing, les coûts de transaction seront intégrés dans le calcul de la valeur nette d'inventaire (ci-après VNI) et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

Modalités et fonctionnement

La méthode de swing pricing adoptée est basée sur les principes suivants:

- Il s'agit d'un swing partiel qui implique qu'un certain seuil doit être franchi avant que la VNI ne soit adaptée;
- Le "swing" est symétrique et est donc appliqué tant aux entrées qu'aux sorties;
- L'utilisation du swing pricing est systématique, sans privilégier une ou plusieurs catégories d'investisseurs.

Dès que les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil), la valeur nette d'inventaire sera adaptée à la hausse ou à la baisse en appliquant un pourcentage fixe (le facteur de swing). Cette valeur seuil est exprimée en pourcentage de l'actif net total du compartiment concerné. Le seuil est toujours appliqué.

L'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicable à une VNI.

En cas d'entrées nettes de capitaux, le facteur de swing lié aux souscriptions d'actions du compartiment sera ajouté à la VNI. Pour les rachats nets, le facteur de swing lié aux rachats d'actions du compartiment concerné sera déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants / sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI.

- *Facteur de swing maximal*

Le facteur de swing maximal est fixé à 2% de la VNI non ajustée.

Recours au swing pricing pendant la période couverte

Durant la période couverte par le présent rapport, aucun compartiment de la SICAV n'a eu recours au swing pricing.

Evaluation des instruments financiers

Les obligations et autres titres de créances ainsi que les instruments du marché monétaire ont été évalués dans le portefeuille au cours moyen. Les évaluations n'ont pas fait l'objet de corrections afin d'obtenir une approximation des cours acheteurs, car la différence entre les cours acheteurs et les cours moyens a connu des variations significatives durant la période, aussi bien dans le temps qu'en fonction de la nature du titre.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

A la date du présent rapport, le portefeuille de ce compartiment ne contient pas d'actifs en prêt.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

Les informations renseignées ci-après se limitent à l'activité de prêt de titres ; la Sicav n'employant aucun autre instrument visé par le Règlement.

Caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds

Conformément à l'article 50 du Règlement Délégué UE 2022/1288 de la Commission Européenne du 6 avril 2022, les informations relatives aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Fonds se trouvent dans les Informations périodiques jointes au présent rapport périodique.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **Argenta DP - Defensive Allocation**

Identifiant d'entité juridique **549300OGQPZW4R9SRM65**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: %**

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 42,39% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

La période de référence du présent Rapport périodique est : 01/01/2022-31/12/2022 (ci-après la « Période de Référence »), sauf mention contraire ci-dessous pour la partie investissement durable.

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a promu les critères ESG par le biais d'un engagement triple :

- la défense des droits fondamentaux (screening normatif sur la base des normes mondiales (Global Standards)) ;

- l'exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à des controverses ESG importantes (screening négatif) ;

- la stimulation des meilleures pratiques et le soutien aux efforts et réalisations en matière de durabilité (approche « best in class »).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27



novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues (définitions et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse :

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>).

d) Le score de risque ESG moyen des entreprises investies par le Compartiment est meilleur que celui de l'indice de référence avant l'application de la méthode de sélection des investissements ESG et durables : 17,43 (Compartiment) versus 19,86 (Benchmark) (au 31.12.2022).

e) Au cours de la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre d'entreprises investies par le Compartiment est inférieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne de l'indice de référence, avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements ESG et durables : 533,09 tCO₂e/\$Mio revenus (Compartiment) versus 976,92 tCO₂e/\$Mio revenus (Benchmark) (au 31.12.2022).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Pas d'application

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Pour la période de référence 8/11/2022- 31/12/2022, le Compartiment aspirait à ce que son portefeuille comporte au moins 20 % d'investissements durables, c'est-à-dire des investissements visant :

- à financer des projets dans le domaine de l'ESG, qui contribuent à la réalisation de certains objectifs environnementaux et/ou sociaux (par exemple la conservation des ressources naturelles, la biodiversité) par des investissements dans des obligations d'impact (« Green, Social & Sustainability bonds ») ;

- à contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE (par exemple, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) par des investissements dans des entreprises présentant un alignement (>10 %) sur les critères de l'Europe pour les activités économiques durables sur le plan environnemental ; ou

- à contribuer à la réalisation des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) que les Nations Unies (ONU) ont définis par des investissements dans des entreprises dont les produits et les services contribuent au financement d'un ou de plusieurs de ces objectifs, comme les produits et les services de santé, les services de l'enseignement, les solutions pour les économies d'eau et les infrastructures de l'eau, les solutions en termes d'efficacité énergétique, les services de numérisation, les services de mobilité durable, etc. Par conséquent, cette partie du portefeuille est principalement axée sur les entreprises qui apportent une contribution positive nette, c'est-à-dire des entreprises (1) dont les activités clés consistent en le développement de produits et de services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et (2) qui sont les plus avancées dans le domaine du développement durable et de l'engagement en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour la période de référence, le portefeuille du Compartiment comportait 42,39% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel

du Compartiment de la manière suivante :

- 6,75 % du portefeuille du Compartiment a été investi en obligations d'impact

- 4,68 % du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique)

- 42,39% du portefeuille du Compartiment a été investi dans des entreprises à contribution nette positive aux ODD (dont 6,75 % obligations d'impact ci-dessus)

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Lors de la période de référence 8/11/2022- 31/12/2022, les investissements durables du Compartiment sur le plan environnemental ou social ont évité de causer un préjudice important à un objectif d'investissement durable :

Au niveau de l'émetteur :

- en tenant compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité énumérés au tableau 1 (« Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés » et « Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux » de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/2188 ainsi que de deux indicateurs repris aux tableaux 2 et 3 de l'annexe 1 au règlement (UE) 2022/2188 afin de limiter les effets défavorables de l'investissement, notamment :

* en intégrant différents éléments visant à limiter et/ou éviter l'exposition à des activités ou comportements susceptibles d'avoir une incidence sur un autre objectif environnemental ou social (par ex. le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses extrêmement graves ou des activités ayant les principales incidences négatives sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux);

* via un processus de dialogue avec les entreprises bénéficiaires de l'investissement, conformément à la politique d'implication (Engagement policy). La politique d'engagement d'Arvestar (la société de gestion) intègre la politique d'engagement de Degroof Petercam Asset Management (DPAM), chargée de la gestion intellectuelle du portefeuille. Ce document est disponible sur le site web <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-engagement-policy.pdf>.

- par une méthodologie de calcul des impacts fondée sur la prise en considération des contributions positives et négatives des produits et services de l'entreprise aux objectifs de développement durable (ODD) en vue d'optimiser la contribution nette positive (qui en découle).

Sur la Période de Référence, le Compartiment a dès lors intégré les principales incidences négatives tel que décrit ci-dessous dans la section relative.

De plus, il a été attentif aux contributions positives et négatives des investissements par rapport à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable et a respecté son objectif d'avoir au minimum 20% des actifs du Compartiment investis conformément à la Taxinomie de l'UE ou avec une contribution nette positive aux 17 ODD ou en obligations d'impact (42,39%).

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Durant la période de référence 8/11/2022- 31/12/2022, le Compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PIN) d'une part sur les investissements en entreprises (obligations d'entreprise et actions) et d'autre part sur les investissements en obligations souveraines.

Les PIN du tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été intégrés de la manière suivante sur la Période de Référence:

- Pendant la période de référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

- Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Compartiment de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

- Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii):

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fonsden/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) L'éligibilité des meilleures entreprises sur base d'un profil ESG incluant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fonsden/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

La question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les entreprises ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration.

d) L'éligibilité des meilleures entreprises sur base d'un profil ESG incluant la dimension sociale

Pour les investissements en obligations souveraines, le Compartiment bénéficie des analyses et recherche du modèle propriétaire de durabilité des pays développé par DPAM :

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou

négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Le modèle de durabilité du pays de DPAM observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent éventuellement influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Durant la période de référence 8/11/2022- 31/12/2022, pour la partie actions et obligations d'entreprise, la première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n'a pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PIN) d'une part sur les investissements en entreprises (obligations d'entreprise et actions) et d'autre part sur les investissements en obligations souveraines.

Les PIN du tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été intégrés de la manière suivante sur la Période de Référence:

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Compartiment de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii):

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse

des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) L'éligibilité des meilleures entreprises sur base d'un profil ESG incluant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

La question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les entreprises ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration.

d) L'éligibilité des meilleures entreprises sur base d'un profil ESG incluant la dimension sociale.

Pour les investissements en obligations souveraines, le Compartiment bénéficie des analyses et recherche du modèle propriétaire de durabilité des pays développé par DPAM.

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Le modèle de durabilité du pays de DPAM observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent éventuellement influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2022 - 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
0% GERMANY FEB30 REGS 15.02.2030	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,55	Allemagne
1% SPAIN NOV30 STRP INFL 30.11.2030	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,52	Espagne
1.3% SPAIN OCT26 31.10.2026	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,35	Espagne
1 1/4 BTF MAY34 25.05.2034	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,35	France
1/4 NETHERLAND JUL29 15.07.2029	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,31	Pays-Bas
7/8 US TREAS NOTE NOV30 15.11.2030	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,23	Etats-Unis d'Amérique
1 1/4 SPAIN OCT30 144A 31.10.2030	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,23	Espagne
1/4 OAT NOV26 25.11.2026	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,12	France
2.8% BOT ITALY DEC28 01.12.2028	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,96	Italie
1 1/4 BOT ITALY DEC26 01.12.2026	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,94	Italie
1/8 US TREAS INFL JUL24 15.07.2024	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,94	Etats-Unis d'Amérique
4.15% OESTERREICH 06/37 15.03.2037	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,93	Autriche
3/4 ESM SEP28 05.09.2028	SECTION U -- ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	0,91	Supranational
0.01% KFW MAY27 05.05.2027	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,90	Allemagne
0% GERMANY MAY35 15.05.2035	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,89	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

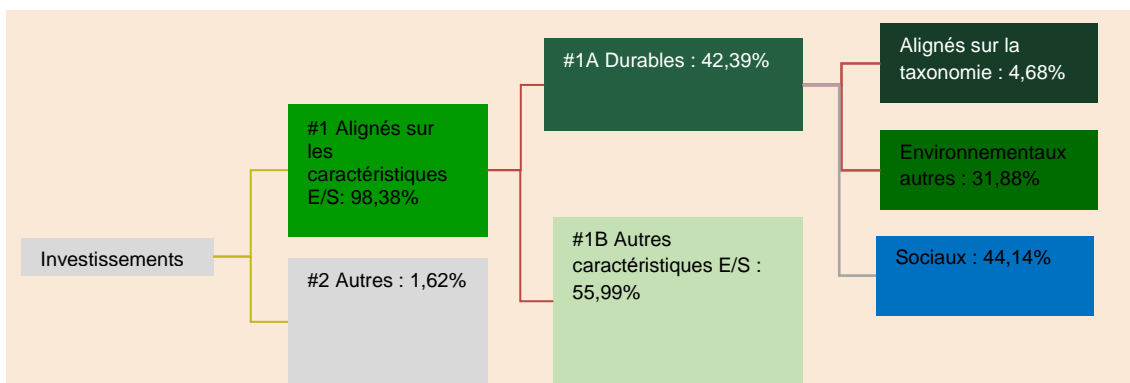
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs?

Durant la période de référence 8/11/2022- 31/12/2022, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 98,38 % de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Durant la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, le Compartiment a investi 42,39% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »). Le pourcentage du portefeuille investi en investissements durables qui répondent à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculé selon la méthodologie en cascade décrite dans le prospectus (section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs? ») qui exclut le double comptage au niveau de la cascade : un investissement qualifiant de durable au niveau d'un premier élément de la cascade n'est pas ensuite repris en compte au niveau des éléments suivants de la cascade.

Par contre, les pourcentages des deux sous-catégories d'investissements durables (#1A Durables) du portefeuille investis en investissements environnementaux autres (que ceux alignés sur la taxinomie) et investissements sociaux peuvent comporter certains doubles comptages. Toutes les entreprises investies en portefeuille sont analysées à la fois par rapport (i) aux ODD environnementaux (et donc peuvent tomber dans la sous-catégorie 'investissements environnementaux autres' même si elles sont aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement durable social) et par rapport (ii) aux ODD sociaux (et donc peuvent tomber dans la sous-catégorie 'investissements sociaux' même si elles sont aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement environnemental autre).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	% actifs
SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	36,03
SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	14,74
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Industrie pharmaceutique	4,83
SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	4,64
SECTION D -- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,78
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	Edition	3,29
SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	3,14
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Industrie chimique	2,81
SECTION U -- ACTIVITÉS EXTRA-TERRITORIALES	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	2,40
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications	2,22
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,16
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Autres industries manufacturières	1,46
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1,22
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Fabrication de boissons	1,18
SECTION N -- ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	1,14
SECTION L -- ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	Activités immobilières	1,11
SECTION G -- COMMERCE; RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1,04

SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	0,92
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Fabrication d'équipements électriques	0,92
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Industries alimentaires	0,81
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,77
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Industrie du papier et du carton	0,69
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	0,69
SECTION G -- COMMERCE; RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0,66
SECTION H -- TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	Activités de poste et de courrier	0,65
SECTION R -- ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,49
SECTION F -- CONSTRUCTION	Génie civil	0,46
SECTION G -- COMMERCE; RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0,45
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Industrie de l'habillement	0,45
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Industrie de l'habillement	0,44
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	Production et distribution de films cinématographiques, de vidéos et de sons	0,40
SECTION H -- TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	Transports aériens	0,35
SECTION N -- ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	Activités de location et location-bail	0,33
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Industrie du cuir et de la chaussure	0,28
SECTION I -- HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	Restauration	0,28
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,22
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Cokéfaction et raffinage	0,20
SECTION M -- ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,17
SECTION H -- TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	Entreposage et services auxiliaires des transports	0,15
SECTION I -- HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	Hébergement	0,15
SECTION E -- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	0,14
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, paille et vannerie	0,12
ESPÈCES	Espèces	1,62

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Sur la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxinomie de l'UE est de : 4,68 %

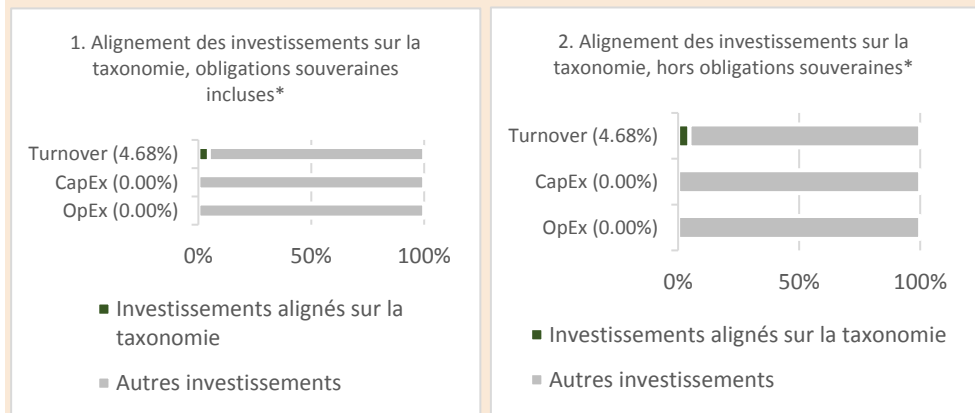
Contrairement à ce qui est prévu dans le prospectus du Compartiment dans la section Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?, la conformité de ces investissements aux exigences de l'article 3 de la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une déclaration de fiabilité d'un expert-comptable, d'une vérification par un ou plusieurs experts-comptables ou d'une vérification par un ou plusieurs tiers. Il s'agit d'une erreur matérielle dans le prospectus qui fera l'objet d'une correction à la prochaine révision de ce dernier.

Le Règlement Délégué (UE) 2023/363 de la Commission du 31 octobre 2022 modifiant et rectifiant les normes techniques de réglementation définies dans le règlement délégué (UE) 2022/1288 en

sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
 - **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

ce qui concerne le contenu et la présentation des informations à publier dans les documents précontractuels et les rapports périodiques relatifs à des produits financiers qui investissent dans des activités économiques durables sur le plan environnemental est entré en vigueur le 20 février 2023. Il modifie notamment le modèle des informations à publier dans les rapports périodiques afin de déclarer si et démontrer graphiquement la mesure dans laquelle, un Compartiment investit dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ('atténuation du changement climatique'). Arvestar ne dispose pas, à ce stade, de données suffisantes pour publier cette information dans le rapport périodique pour la Période de Référence. Arvestar mettra les meilleurs moyens en œuvre pour obtenir ces données dans le courant de l'année 2023.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Niet van toepassing

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxinomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés. Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE actuels, y compris les objectifs environnementaux clés tels que l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des entreprises bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des entreprises bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE.

Par ailleurs, la Taxinomie de l'UE ne prévoit pas, à ce jour, une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxinomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxinomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

Un instrument est considéré comme poursuivant un objectif environnemental non aligné à la Taxinomie de l'UE, s'il s'agit soit (i) d'une obligation à impact environnemental ayant fait l'objet d'un screening préalable, soit (ii) s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent le développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies poursuivant un objectif environnemental.

Sur la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, le Compartiment a investi à hauteur de 31,88% (20% minimum) dans des instruments ayant un objectif environnemental non aligné à la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Un instrument est considéré comme poursuivant un objectif social lorsqu'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent le développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies poursuivant un objectif social.

Sur la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, le Compartiment a investi à hauteur de 44,14% (20% minimum) dans des instruments poursuivant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Des screenings ESG contraignants sont appliqués à l'ensemble du Compartiment conformément à la stratégie d'investissement, à l'exception:

- des espèces
- des dérivés

Le Compartiment peut détenir des actifs de ce type à des fins d'investissement dans le but de réaliser les objectifs d'investissement ainsi qu'à des fins de diversification du portefeuille, de gestion des liquidités et de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 1,62 % d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

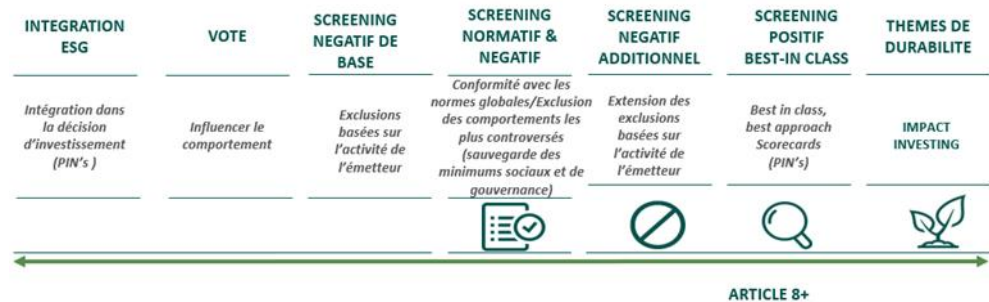
Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable d'Arvestar ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écarter les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Enfin, sur base semestrielle, l'univers résultant a fait l'objet d'un classement dit best in class afin de ne retenir que les meilleurs profils ESG des entreprises sur une liste de titres éligibles à la gestion.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité. De plus, cette analyse qualitative comprend également la prise en compte de la thématique de durabilité et la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DYNAMIC ALLOCATION

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Date de clôture de la période de souscription initiale : 16/09/2019

Prix de souscription initiale des parts : - part Cap (B): EUR 76,75

- part Dis (A): EUR 63,60

3.1.2 . Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée.

A cette fin sont choisis essentiellement des investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, par leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire, tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. Le compartiment investit pour un minimum de 60% en actions et instruments financiers similaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise comme référence un benchmark composite dont la composition est la suivante : 65% d'actions (55,25% MSCI EMU Net Return + 9,75% MSCI World-ex-EMU Net Return) et 35% d'obligations (22,75% Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return + 12,25% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return).

Description des indices

- MSCI EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (tels que définis par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

- MSCI World-ex-EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (telles que définies par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) du monde entier à l'exclusion des pays de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

- Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises par les gouvernements des pays de la zone EMU avec une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice est calculée en réinvestissant les coupons payés par les titres de créance composant l'indice. Gestionnaire de l'indice : Bloomberg Index Services Limited.

- Iboxx Euro Corporate Overall Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises en euros par des sociétés privées et publiques ayant une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les gestionnaires de ces indices sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

Utilisation du benchmark

Le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du compartiment peuvent différer sensiblement de la composition de l'indice de référence. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

La composition du benchmark n'utilise pas de filtres ESG, de sorte que le benchmark ne correspond pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment.

La composition éventuelle et la valeur du benchmark sont reprises dans la fiche d'information consultable sur le site internet <https://argenta.be/nl/over-argenta/arvestar.html>.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou indice de référence).

Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle mesure la performance de la part de référence s'écarte de celle de son benchmark (ou indice de référence).

- Part Cap (B) - BE0946551257 : 2.72%.

3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Nous avons démarré l'année avec une opinion positive sur les actifs à risque, car nous nous attendions à voir persister la reprise économique mondiale synchronisée après la crise du Covid-19. La hausse des prix des produits de base et les problèmes de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont toutefois poussé l'inflation à des niveaux que les banques centrales ne pouvaient plus ignorer. Les taux directeurs ont été relevés à un rythme sans précédent, entraînant un ralentissement considérable des indicateurs de confiance des consommateurs et des entreprises. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les contre-mesures occidentales ont aggravé la morosité ambiante.

Après le durcissement de ton adopté par Powell lors de la réunion de la FED en janvier, nous avons réalisé quelques bénéfices sur des valeurs de croissance de qualité et réinvesti ceux-ci dans des titres privilégiant la valeur et la réouverture. Suite à l'invasion russe, nous avons rendu le positionnement du fonds plus défensif tout au long de l'année, car les perspectives économiques se sont assombries. Nous avons réduit le risque du fonds à plusieurs reprises jusqu'à la fin du troisième trimestre, en nous concentrant sur la diminution des secteurs cycliques, des sociétés à forte intensité énergétique, des secteurs liés à la consommation discrétionnaire et des entreprises dotées d'un moindre pouvoir de fixation des prix. Au cours du quatrième trimestre, nous avons prudemment commencé à pêcher au fond et avons renforcé la pondération des actions défensives de grande capitalisation et des valeurs de rendement.

Du côté du revenu fixe, nous avons augmenté l'exposition aux obligations d'État défensives et aux entreprises ST au premier trimestre, en réaction aux troubles géopolitiques. Au cours du deuxième trimestre, nous avons restructuré la partie obligataire et réduit davantage la durée afin de protéger le portefeuille contre la hausse des taux d'intérêt en Europe. À partir du troisième trimestre, nous avons commencé à déployer l'important volant de liquidités en augmentant les obligations d'État défensives et les obligations d'entreprises bien notées.

3.1.8. Politique future

Bien que de nombreux catalyseurs négatifs se soient matérialisés en 2022, les perspectives pour 2023 ne comportent pas moins de risques. Ce qui aurait dû être une bonne année pour les marchés financiers, après la fin de la pandémie et avec une forte demande refoulée, s'est avéré être une année de goulots d'étranglement extrêmes de l'offre, entraînant une inflation galopante en 2022.

Nous démarrons 2023 avec prudence, comme nous l'avons fait pendant la majeure partie de l'année dernière.

Nous pensons que le rallye d'octobre - novembre 2022 sera considéré comme un redressement du marché baissier et nous pensons que nous assisterons à un nouveau repli au premier trimestre en raison de la baisse des bénéfices des entreprises. Les chiffres du PMI indiquent toujours un ralentissement, dont nous n'avons pas encore vu le fond. Les nouvelles commandes sont faibles et les stocks ont été étouffés. Pendant ce temps, les marges des entreprises restent à des niveaux élevés alors que nous entrons dans ce qui pourrait être la récession la plus marquée de l'histoire. Pourtant, les marchés boursiers ne semblent pas refléter ce scénario. Autant de bonnes raisons pour nous de commencer l'année en adoptant une position prudente sur les actifs à risque. Nous avons commencé à renforcer notre exposition aux obligations au cours du quatrième trimestre de 2022. Les rendements sont devenus de plus en plus attrayants dans l'environnement économique incertain du moment.

L'inflation s'est stabilisée au quatrième trimestre 2022, mais l'inflation de base reste obstinément élevée. Le risque d'une spirale salariale reste élevé, car le marché du travail demeure tendu. Cela nous amène à un scénario binaire pour 2023 : soit la main-d'œuvre et l'inflation continueront à s'adoucir - ce qui sera un soulagement pour les marchés -, soit les banques centrales seront contraintes de prolonger ou de resserrer davantage leur politique monétaire. Dans ce dernier cas, nous ne sommes pas tirés d'affaire. Il est clair que l'évolution de l'inflation dictera la feuille de route du portefeuille. En ce qui concerne les prévisions d'inflation, les prix du gaz naturel ont évolué favorablement et nous aurons de forts effets de base négatifs qui feront baisser les impressions d'inflation futures. Par conséquent, l'inflation pourrait ralentir plus tard dans l'année et les perspectives macroéconomiques se stabiliser. Dans ce contexte, nous sommes susceptibles d'augmenter la proportion d'actifs à risque.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

Profil de risque et de rendement: 5

Le profil de risque et de rendement d'un investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le compartiment sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7). Cet indicateur est calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) 583/2010 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur.

Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base de simulations produites en fonction d'un indice de référence approprié si le compartiment ou la classe d'action existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que le compartiment peut générer et du risque auquel le capital de l'investisseur est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement affiché dans les informations clés pour l'investisseur demeurera inchangé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil futur du compartiment.

3.2 . BILAN

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	606.836.693,55	764.782.688,97
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	598.928.137,78	742.784.610,79
A. Obligations et autres titres de créance	206.618.537,09	205.452.572,65
a. Obligations	206.618.537,09	205.452.572,65
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d'obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	12.616.575,63	2.642.491,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	379.693.025,06	534.689.547,14
a. Actions	379.693.025,06	534.689.547,14
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an		
A. Créances		
B. Dettes		
IV. Créances et dettes à un an au plus	1.009.641,16	893.418,51
A. Créances	1.011.254,16	1.030.698,65
a. Montants à recevoir	89.929,31	78.526,94
b. Avoirs fiscaux	921.324,85	952.171,71
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-1.613,00	-137.280,14
a. Montants à payer (-)	-1.613,00	-136.281,76
b. Dettes fiscales (-)		-998,38
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	6.940.449,24	21.868.863,66
A. Avoirs bancaires à vue	6.940.449,24	21.868.863,66
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
VI. Comptes de régularisation	-41.534,63	-764.203,99
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	1.411.062,39	1.040.201,14
C. Charges à imputer (-)	-1.452.597,02	-1.804.405,13
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	606.836.693,55	764.782.688,97
A. Capital	491.938.601,48	516.969.202,23
B. Participations au résultat	4.262.330,94	-559.607,43
C. Résultat reporté	247.433.398,15	134.579.837,89
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-136.797.637,02	113.793.256,28
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)		
A. Collatéral (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
B. Autres sûretés réelles (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A. Contrats d'option et warrants achetés		
B. Contrats d'option et warrants vendus		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A. Contrats à terme achetés		
B. Contrats à terme vendus		
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A. Contrats de swap achetés		
B. Contrats de swap vendus		
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A. Contrats achetés		
B. Contrats vendus		
VI. Montants non appelés sur actions		
VII. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX. Instruments financiers prêtés		

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-137.511.149,28	115.043.678,50
A. Obligations et autres titres de créance	-36.759.604,15	-4.233.051,24
a. Obligations	-36.759.604,15	-4.233.051,24
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	-3.522,22	-92.080,20
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	-101.858.934,49	115.402.982,14
a. Actions	-101.858.934,49	115.402.982,14
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
j. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	1.110.911,58	3.965.827,80
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		-13,54
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Autres positions et opérations de change	1.110.911,58	3.965.841,34
II. Produits et charges des placements	12.100.888,33	11.375.232,41
A. Dividendes	11.080.468,70	9.696.453,81
B. Intérêts	2.545.318,42	2.577.637,65
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	2.545.318,42	2.577.637,65
b. Dépôts et liquidités		
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)	-124.275,13	-111.708,54
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-1.400.623,66	-787.150,51
a. D'origine belge		
b. D'origine étrangère	-1.400.623,66	-787.150,51
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	490,11	950,99
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	490,11	950,99

	Au 31.12.22 (en EUR)	Au 31.12.21 (en EUR)
IV. Coûts d'exploitation	-11.387.866,18	-12.626.605,62
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-416.824,84	-397.098,57
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-122.863,60	-135.972,99
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-10.262.719,11	-11.335.432,59
a. Gestion financière	-9.764.587,24	-10.792.747,03
Part Cap (B)	-9.301.579,08	-10.388.443,19
Part Dis (A)	-463.008,16	-404.303,84
b. Gestion administrative et comptable	-498.131,87	-542.685,56
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-7.805,77	-10.954,89
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-5.000,00	-5.000,00
H. Services et biens divers (-)	-13.457,75	-12.766,09
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-560.795,62	-707.082,15
Part Cap (B)	-533.105,36	-676.194,79
Part Dis (A)	-27.690,26	-30.887,36
K. Autres charges (-)	1.600,51	-22.298,34
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	713.512,26	-1.250.422,22
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-136.797.637,02	113.793.256,28
VI. Impôts sur le résultat		
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-136.797.637,02	113.793.256,28
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	114.898.092,07	247.813.486,74
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	247.433.398,15	134.579.837,89
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-136.797.637,02	113.793.256,28
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	4.262.330,94	-559.607,43
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-114.898.092,07	-247.433.398,15
IV. (Distribution des dividendes)		-380.088,59

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>						
ABBOTT IRL FINANCING 0.875 18-23 27/09A	1.000.000	EUR	98,71%	987.050,00	0,17%	0,16%
BMW FINANCE NV 2.375 13-23 24/01A	1.000.000	EUR	100,03%	1.000.330,00	0,17%	0,17%
CRH FUNDING 1.875 15-24 09/01A	1.000.000	EUR	98,60%	985.990,00	0,16%	0,16%
INTESA SANPAOLO 1.375 17-24 18/01A	1.000.000	EUR	98,38%	983.825,00	0,16%	0,16%
SUMITOMO MITSUI FIN 0.819 18-23 23/07A	1.000.000	EUR	99,03%	990.280,00	0,17%	0,16%
EUR				4.947.475,00	0,83%	0,81%
INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE-Emis(es) par un établissement de crédit				4.947.475,00	0,83%	0,81%
ARGAN 3.25 17-23 04/07A	2.000.000	EUR	99,25%	1.985.000,00	0,33%	0,33%
EUR				1.985.000,00	0,33%	0,33%
INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE-Emis(es) par une entreprise privée				1.985.000,00	0,33%	0,33%
GERMANY 0.10 12-23 15/04A	2.000.000	EUR	99,20%	2.476.533,13	0,41%	0,41%
SPAIN 0.35 18-23 30/07A	1.500.000	EUR	98,89%	1.483.342,50	0,25%	0,25%
SPAIN 4.40 13-23 31/10A	1.700.000	EUR	101,43%	1.724.225,00	0,29%	0,28%
EUR				5.684.100,63	0,95%	0,94%
INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE-Emis(es) par un état				5.684.100,63	0,95%	0,94%
INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE				12.616.575,63	2,11%	2,08%
AUSTRIA 4.15 06-37 15/03A	5.500.000	EUR	109,99%	6.049.285,00	1,01%	1,00%
BELGIUM 0.375 20-30 15/04A	1.500.000	EUR	81,37%	1.220.475,00	0,20%	0,20%
BELGIUM 0.50 17-24 22/10A	2.000.000	EUR	96,15%	1.922.950,00	0,32%	0,32%
BELGIUM 0.80 17-27 22/06A	5.000.000	EUR	91,46%	4.572.850,00	0,76%	0,75%
BELGIUM 0.9 19-29 22/06A	2.000.000	EUR	88,25%	1.764.980,00	0,29%	0,29%
BUONI POLIENNAL 1.5000 21-45 30/04S	2.000.000	EUR	55,76%	1.115.156,98	0,19%	0,18%
EUROPEAN FINL STABILI 2.375 22-32 21/06A	3.000.000	EUR	93,40%	2.801.880,00	0,47%	0,46%
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	2.000.000	EUR	67,16%	1.343.220,00	0,22%	0,22%
EUROPEAN UNION 0 21-31 04/07A	5.000.000	EUR	76,97%	3.848.350,00	0,64%	0,63%
FLEMISH COMMUNI 0.3000 21-31 20/10A	2.000.000	EUR	76,63%	1.532.510,00	0,26%	0,25%
FLEMISH COMMUNITY 3.0 22-32 12/10A	2.000.000	EUR	95,18%	1.903.680,00	0,32%	0,31%
FRANCE 0.00 21-31 25/11A	3.000.000	EUR	76,83%	2.304.870,00	0,38%	0,38%
FRANCE 0.10 19-29 01/03A	1.000.000	EUR	97,02%	1.125.717,16	0,19%	0,19%
FRANCE 0.25 15-26 25/11A	2.000.000	EUR	90,66%	1.813.270,00	0,30%	0,30%
FRANCE 0.75 17-28 25/05A	2.500.000	EUR	89,51%	2.237.637,50	0,37%	0,37%
FRANCE 0.75 17-28 25/11A	2.000.000	EUR	88,70%	1.774.050,00	0,30%	0,29%
FRANCE 1.00 15-25 25/11A	2.500.000	EUR	95,12%	2.377.937,50	0,40%	0,39%
GERMANY 0.00 19-50 15/08U	1.500.000	EUR	51,13%	766.920,00	0,13%	0,13%
GERMANY 0.00 20-35 15/05A	2.500.000	EUR	72,41%	1.810.287,50	0,30%	0,30%
GERMANY 0.00 22-32 15/02A	6.000.000	EUR	79,54%	4.772.400,00	0,80%	0,79%
GERMANY 0.10 15-26 15/04A	2.000.000	EUR	99,16%	2.409.413,97	0,40%	0,40%
GERMANY 0 22-27 16/04A	5.000.000	EUR	89,65%	4.482.525,00	0,75%	0,74%
IRELAND 1.00 16-26 15/05A	1.000.000	EUR	95,20%	952.010,00	0,16%	0,16%
ITALY 0.95 20-30 01/08S	3.000.000	EUR	78,13%	2.343.945,00	0,39%	0,39%
ITALY 1.25 16-26 01/12S	2.700.000	EUR	91,16%	2.461.293,00	0,41%	0,41%
ITALY 2.80 18-28 01/08S	1.000.000	EUR	93,45%	934.510,00	0,16%	0,15%
MECANISME EUROP STAB 0.75 17-27 15/03A	185.000	EUR	91,15%	168.619,17	0,03%	0,03%
NETHERLANDS 0.25 19-29 14/02A	13.000.000	EUR	85,13%	11.067.225,00	1,85%	1,82%
NETHERLANDS 0.75 17-27 15/07A	1.500.000	EUR	91,75%	1.376.175,00	0,23%	0,23%
NETHERLANDS 2.00 14-24 15/07A	2.500.000	EUR	98,90%	2.472.475,00	0,41%	0,41%
POLAND 1.00 16-28 25/10A	2.000.000	EUR	87,25%	1.744.970,00	0,29%	0,29%
PORTUGAL 4.125 17-27 14/04A	600.000	EUR	104,64%	627.834,00	0,10%	0,10%
REPUBLIQUE ITALIENNE 2.5 18-25 15/11S	5.000.000	EUR	97,35%	4.867.375,00	0,81%	0,80%
ROYAUME PAYS-BAS 0.75 18-28 15/07A	2.000.000	EUR	90,04%	1.800.770,00	0,30%	0,30%
SLOVAKIA 1.00 18-28 12/06A	3.500.000	EUR	88,27%	3.089.607,50	0,52%	0,51%
SLOVENIA 1.1875 19-29 14/03A	1.500.000	EUR	87,64%	1.314.532,50	0,22%	0,22%
SLOVENIA 21-31 12/02A	2.000.000	EUR	73,82%	1.476.340,00	0,25%	0,24%
SPAIN (BON.ESTATADO) 1.25 20-30 31/10A	5.000.000	EUR	85,52%	4.275.825,00	0,71%	0,70%
SPAIN 0.60 19-29 31/10A	5.000.000	EUR	83,88%	4.194.050,00	0,70%	0,69%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
SPAIN 1.30 16-26 31/10A	1.000.000	EUR	93,83%	938.325,00	0,16%	0,15%
SPAIN 1.80 13-24 30/11A	1.200.000	EUR	102,86%	1.489.997,05	0,25%	0,25%
SPAIN 1.95 16-26 30/04A	5.000.000	EUR	96,63%	4.831.350,00	0,81%	0,80%
EUR				106.377.593,83	17,76%	17,53%
UNITED STATES 0.50 20-25 31/03S	4.600.000	USD	91,90%	3.960.953,99	0,66%	0,65%
UNITED STATES 2.875 22-32 15/05S	2.000.000	USD	92,22%	1.728.156,47	0,29%	0,28%
UNITED STATES 3.00 19-49 15/02S	2.150.000	USD	82,87%	1.669.378,82	0,28%	0,28%
USD				7.358.489,28	1,23%	1,21%
OBLIGATIONS-Emis(es) par un état				113.736.083,11	18,99%	18,74%
ALLIANDER NV FL.R 18-49 31/12A	2.000.000	EUR	91,75%	1.835.040,00	0,31%	0,30%
AMERICAN MEDICAL SYST 0.75 22-25 08/03A	1.000.000	EUR	93,85%	938.495,00	0,16%	0,15%
ANHEUSER-BUSCH INBEV 1.6500 19-31 28/03A	3.000.000	EUR	85,01%	2.550.315,00	0,43%	0,42%
AROUNDTOWN SA FL.R 18-XX 17/01A	2.000.000	EUR	37,51%	750.110,00	0,12%	0,12%
ASML HOLDING NV 0.25 20-30 25/02A	2.000.000	EUR	80,03%	1.600.560,00	0,27%	0,26%
AT&T INC 1.80 18-26 05/09A	500.000	EUR	93,02%	465.097,50	0,08%	0,08%
AVERY DENNISON CORP 1.25 17-25 03/03A	600.000	EUR	97,33%	583.980,00	0,10%	0,10%
BECTON DICKINSON 1.90 16-26 15/12A	1.000.000	EUR	93,10%	930.950,00	0,16%	0,15%
DEUTSCHE POST AG 1.00 17-27 13/12A	1.000.000	EUR	90,30%	903.005,00	0,15%	0,15%
DONGFENG MOTOR HK 0.425 21-24 19/10A	2.000.000	EUR	92,55%	1.851.010,00	0,31%	0,31%
ENEL SPA FL.R 18-81 24/11A	1.000.000	EUR	90,60%	905.955,00	0,15%	0,15%
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	2.000.000	EUR	79,37%	1.587.300,00	0,26%	0,26%
EQUINIX INC 0.2500 21-27 15/03A	2.200.000	EUR	86,43%	1.901.438,00	0,32%	0,31%
ERG SPA 0.875 21-31 15/09A	2.000.000	EUR	74,29%	1.485.780,00	0,25%	0,25%
IBERDROLA INTL BV FL.R 21-XX 09/02A12A	2.000.000	EUR	76,48%	1.529.560,00	0,25%	0,25%
ILLINOIS TOOL WORKS 0.625 19-27 05/12A	2.000.000	EUR	87,51%	1.750.210,00	0,29%	0,29%
ISS GLOBAL A/S 2.125 14-24 02/12A	186.000	EUR	96,93%	180.291,66	0,03%	0,03%
LVMH 0.75 17-24 26/05A0.75 17-24 26/05A	500.000	EUR	97,46%	487.287,50	0,08%	0,08%
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.125 19-27 07/03A	2.500.000	EUR	90,70%	2.267.462,50	0,38%	0,37%
NN GROUP NV FL.R 14-44 08/04A	1.000.000	EUR	99,46%	994.635,00	0,17%	0,16%
NN GROUP NV FL.R 14-XX 15/07A	500.000	EUR	97,42%	487.087,50	0,08%	0,08%
PERSHING SQUARE 1.3750 21-27 01/10A	1.000.000	EUR	82,88%	828.845,00	0,14%	0,14%
SAGAX EURO MTN NL BV 0.75 21-28 26/01AA	1.000.000	EUR	75,05%	750.480,00	0,12%	0,12%
SAP 1.75 14-27 22/02A	1.000.000	EUR	94,34%	943.440,00	0,16%	0,16%
SAP SE 1.25 18-28 10/03A	1.000.000	EUR	90,61%	906.140,00	0,15%	0,15%
SAP SE 1.375 18-30 13/03A	2.000.000	EUR	87,40%	1.748.090,00	0,29%	0,29%
SEGRO CAPITAL SARL 1.25 22-26 23/03A/03A	2.000.000	EUR	91,23%	1.824.620,00	0,30%	0,30%
TELEFONICA EMISIONES 1.528 17-25 17/01A	1.000.000	EUR	96,51%	965.050,00	0,16%	0,16%
TERNA SPA 1.375 17-27 26/07A	500.000	EUR	90,25%	451.245,00	0,07%	0,07%
THERMO FISHER SCIENT 0.75 16-24 12/09A	2.000.000	EUR	95,72%	1.914.350,00	0,32%	0,32%
VGP SA 1.5 21-29 08/04A	1.700.000	EUR	65,99%	1.121.804,50	0,19%	0,19%
EUR				37.439.634,16	6,25%	6,17%
APPLE INC 3.35 17-27 09/02S	1.500.000	USD	95,84%	1.347.006,32	0,23%	0,22%
USD				1.347.006,32	0,23%	0,22%
OBLIGATIONS-Emis(es) par une entreprise privée				38.786.640,48	6,48%	6,39%
ABBOTT IRL FINANCING 0.375 19-27 19/11A	1.500.000	EUR	87,06%	1.305.870,00	0,22%	0,22%
ALLIANZ SE FL.R 13-XX 24/10A	1.000.000	EUR	99,45%	994.520,00	0,17%	0,16%
ALLIANZ SE FL.R 19-49 25/09A	2.000.000	EUR	77,84%	1.556.770,00	0,26%	0,26%
ANZ BANKING GROUP FL.R 19-29 21/11A	2.000.000	EUR	92,72%	1.854.340,00	0,31%	0,31%
ARGENTA SPAARBANK FL.R 22-27 29/11A	1.500.000	EUR	99,55%	1.493.272,50	0,25%	0,25%
ARGENTUM NETHERLANDS 1.125 18-25 17/09A	1.000.000	EUR	94,01%	940.100,00	0,16%	0,15%
AXA SA 5.125 13-43 04/07A	1.000.000	EUR	100,63%	1.006.265,00	0,17%	0,17%
BANCO BILBAO VIZCAYA A 1.75 22-25 26/11A	3.000.000	EUR	94,66%	2.839.725,00	0,47%	0,47%
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-29 22/02A	1.000.000	EUR	97,47%	974.720,00	0,16%	0,16%
BANCO DE SABADELL SA FL.R 19-25 07/11A	1.500.000	EUR	92,96%	1.394.370,00	0,23%	0,23%
BANCO SANTANDER SA 1.25 18-28 08/02A	1.000.000	EUR	89,16%	891.605,00	0,15%	0,15%
BFCM FL.R 22-32 16/06A	1.000.000	EUR	93,85%	938.485,00	0,16%	0,15%
BPCE 1.0 19-25 01/04A	1.000.000	EUR	94,17%	941.705,00	0,16%	0,16%
COOPERATIEVE RABOBAN FL.R 20-28 05/05A	3.000.000	EUR	86,70%	2.601.135,00	0,43%	0,43%
DNB BANK ASA FL.R 18-28 20/03A	1.000.000	EUR	99,07%	990.720,00	0,17%	0,16%
GENERAL MOTORS FIN 2.20 19-24 01/04A	1.000.000	EUR	98,06%	980.620,00	0,16%	0,16%
GRAND CITY PROPERTIES 1.375 17-26 03/08A	500.000	EUR	80,47%	402.362,50	0,07%	0,07%
HANNOVER FINANCE FL.R 12-43 30/06A	1.500.000	EUR	100,30%	1.504.425,00	0,25%	0,25%
KBC GROUPE SA FL.R 20-27 16/06A	1.300.000	EUR	88,16%	1.146.086,50	0,19%	0,19%
KERRY GROUP FINANCIAL 0.875 21-31 01/12A	2.000.000	EUR	76,10%	1.521.970,00	0,25%	0,25%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
KFW 0.0100 19-27 05/05A	2.000.000	EUR	87,80%	1.756.060,00	0,29%	0,29%
KREDITANSTALT FUER 0.00 21-31 10/01A	7.500.000	EUR	77,92%	5.844.112,50	0,98%	0,96%
LSE GROUP 0.875 17-24 19/09A	1.800.000	EUR	96,10%	1.729.782,00	0,29%	0,28%
MERCK FINANCIAL SERVI 1.875 22-26 15/06A	1.500.000	EUR	95,18%	1.427.692,50	0,24%	0,24%
MERCK FIN SERVICES 0.5 20-28 16/07A	1.300.000	EUR	85,18%	1.107.275,00	0,18%	0,18%
MOODY'S CORPORATION 0.95 19-30 25/02A	1.000.000	EUR	81,84%	818.355,00	0,14%	0,13%
MUENCHENER RUECK FL.R 21-42 26/05A	1.000.000	EUR	69,93%	699.300,00	0,12%	0,12%
NATL AUSTRALIA BANK 1.125 19-31 20/05A	2.000.000	EUR	83,89%	1.677.860,00	0,28%	0,28%
NN BANK NV NETH 0.5000 21-28 21/09A	1.000.000	EUR	80,88%	808.830,00	0,14%	0,13%
NORDEA BANK ABP 0.625 21-31 18/05A	2.000.000	EUR	85,94%	1.718.700,00	0,29%	0,28%
PROLOGIS INTERNATION 0.75 21-33 23/03A	2.000.000	EUR	66,63%	1.332.540,00	0,22%	0,22%
SAMPO PLC FL.R 20-52 03/09A	1.000.000	EUR	74,77%	747.680,00	0,12%	0,12%
SANTANDER CONS FIN 1.00 19-24 27/02A	1.200.000	EUR	97,30%	1.167.600,00	0,19%	0,19%
SOFINA SA 1.0000 21-28 23/09A	2.000.000	EUR	78,05%	1.560.950,00	0,26%	0,26%
VOLV TR 2.0 22-27 19/08A	1.000.000	EUR	92,26%	922.590,00	0,15%	0,15%
EUR				49.598.393,50	8,28%	8,18%
OBLIGATIONS-Emis(es) par un établissement de crédit				49.598.393,50	8,28%	8,18%
OBLIGATIONS				202.121.117,09	33,75%	33,31%
AIR LIQUIDE SA	29.740	EUR	132,40	3.937.576,00	0,66%	0,65%
ALD SA	254.192	EUR	10,76	2.735.105,92	0,46%	0,45%
AMUNDI SA	23.000	EUR	53,00	1.219.000,00	0,20%	0,20%
ARGAN	13.699	EUR	75,80	1.038.384,20	0,17%	0,17%
CAPGEMINI SE	19.008	EUR	155,95	2.964.297,60	0,49%	0,49%
COMPAGNIE DES ALPES SA	102.279	EUR	14,38	1.470.772,02	0,24%	0,24%
ESSILORLUXOTTICA SA	22.175	EUR	169,20	3.752.010,00	0,63%	0,62%
EXCLUSIVE NETWORKS SA	95.000	EUR	18,08	1.717.600,00	0,29%	0,28%
HERMES INTERNATIONAL SA	2.690	EUR	1.445,00	3.887.050,00	0,65%	0,64%
INTER PARFUMS	38.254	EUR	55,60	2.126.922,40	0,35%	0,35%
IPSOS SA	58.500	EUR	58,50	3.422.250,00	0,57%	0,56%
L'OREAL SA	12.200	EUR	333,60	4.069.920,00	0,68%	0,67%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	11.600	EUR	679,90	7.886.840,00	1,32%	1,30%
REXEL SA	101.000	EUR	18,44	1.862.440,00	0,31%	0,31%
SANOFI	47.708	EUR	89,84	4.286.086,72	0,72%	0,71%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	32.350	EUR	130,72	4.228.792,00	0,71%	0,70%
SODEXO SA	43.115	EUR	89,48	3.857.930,20	0,64%	0,64%
TELEPERFORMANCE SE	7.500	EUR	222,70	1.670.250,00	0,28%	0,27%
VERALLIA SASU	83.000	EUR	31,68	2.629.440,00	0,44%	0,43%
VETOQUINOL	20.025	EUR	87,60	1.754.190,00	0,29%	0,29%
VIRBAC SA	7.000	EUR	228,00	1.596.000,00	0,27%	0,26%
France				62.112.857,06	10,37%	10,23%
ADYEN --- PARTS SOCIALES	1.470	EUR	1.288,40	1.893.948,00	0,32%	0,31%
ALFEN NV	19.500	EUR	84,20	1.641.900,00	0,27%	0,27%
ASM INTERNATIONAL NV	17.880	EUR	235,65	4.213.422,00	0,70%	0,70%
ASML HOLDING NV	15.930	EUR	503,80	8.025.534,00	1,34%	1,32%
BASIC-FIT NV	63.000	EUR	24,48	1.542.240,00	0,26%	0,25%
CORBION	35.000	EUR	31,84	1.114.400,00	0,19%	0,18%
CTP N.V.	162.922	EUR	11,04	1.798.658,88	0,30%	0,30%
DAVIDE CAMPARI-MILANO N.V.	244.150	EUR	9,48	2.315.518,60	0,39%	0,38%
DSM KONINKLIJKE	17.700	EUR	114,30	2.023.110,00	0,34%	0,33%
FERRARI NV	14.550	EUR	200,20	2.912.910,00	0,49%	0,48%
HEINEKEN NV	23.650	EUR	87,88	2.078.362,00	0,35%	0,34%
IMCD	21.305	EUR	133,15	2.836.760,75	0,47%	0,47%
ING GROUP NV	564.150	EUR	11,39	6.424.540,20	1,07%	1,06%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	123.000	EUR	26,84	3.301.320,00	0,55%	0,54%
KONINKLIJKE KPN NV	828.500	EUR	2,89	2.394.365,00	0,40%	0,40%
NN GROUP NV	110.790	EUR	38,16	4.227.746,40	0,70%	0,70%
TKH GROUP N.V.	44.950	EUR	37,16	1.670.342,00	0,28%	0,28%
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	94.499	EUR	22,51	2.127.172,49	0,35%	0,35%
Pays-Bas				52.542.250,32	8,77%	8,66%
AEDIFICA SA	26.236	EUR	75,80	1.988.688,80	0,33%	0,33%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	58.751	EUR	56,27	3.305.918,77	0,55%	0,54%
AZELIS GROUP NV	123.000	EUR	26,52	3.261.960,00	0,54%	0,54%
BARCO - REGISTERED SHS	95.536	EUR	23,08	2.204.970,88	0,37%	0,36%
D'IETEREN	22.575	EUR	179,20	4.045.440,00	0,67%	0,67%
DEME GROUP NV	15.500	EUR	124,00	1.922.000,00	0,32%	0,32%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
ECONOCOM GROUP - REGSITERED	442.302	EUR	2,85	1.260.560,70	0,21%	0,21%
EVS BROADCAST EQUIPMENT SA	85.885	EUR	22,25	1.910.941,25	0,32%	0,31%
FAGRON	156.552	EUR	13,27	2.077.445,04	0,35%	0,34%
GALAPAGOS GENOMICS NV	30.889	EUR	41,35	1.277.260,15	0,21%	0,21%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT GBL	24.000	EUR	74,58	1.789.920,00	0,30%	0,29%
INTERVEST OFFICES	405	EUR	19,24	7.792,20	0,00%	0,00%
KBC GROUPE SA	123.425	EUR	60,08	7.415.374,00	1,24%	1,22%
KINEPOLIS GROUP SA	51.935	EUR	38,78	2.014.039,30	0,34%	0,33%
LOTUS BAKERIES NV	530	EUR	6.320,00	3.349.600,00	0,56%	0,55%
MELEXIS NV	18.639	EUR	81,00	1.509.759,00	0,25%	0,25%
MONTEA NV	8.658	EUR	66,60	576.622,80	0,10%	0,10%
ORANGE BELGIUM	90.000	EUR	17,24	1.551.600,00	0,26%	0,26%
RECTICEL PART.SOC.	150.000	EUR	15,54	2.331.000,00	0,39%	0,38%
RETAIL ESTATES	21.968	EUR	62,00	1.362.016,00	0,23%	0,22%
SOFINA SA	5.500	EUR	205,60	1.130.800,00	0,19%	0,19%
UCB	40.880	EUR	73,56	3.007.132,80	0,50%	0,50%
UMICORE SA	44.000	EUR	34,32	1.510.080,00	0,25%	0,25%
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	53.598	EUR	26,70	1.431.066,60	0,24%	0,24%
Belgique				52.241.988,29	8,72%	8,61%
ALLIANZ SE REG SHS	21.710	EUR	200,90	4.361.539,00	0,73%	0,72%
AMADEUS FIRE AG	13.950	EUR	115,60	1.612.620,00	0,27%	0,27%
BEIERSDORF AG	30.500	EUR	107,20	3.269.600,00	0,55%	0,54%
BMW AG	32.000	EUR	83,38	2.668.160,00	0,45%	0,44%
CEWE COLOR HOLDING	16.000	EUR	88,70	1.419.200,00	0,24%	0,23%
DEUTSCHE BOERSE AG REG SHS	22.050	EUR	161,40	3.558.870,00	0,59%	0,59%
DEUTSCHE POST AG REG SHS	51.000	EUR	35,18	1.794.180,00	0,30%	0,29%
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	106.188	EUR	18,64	1.979.131,94	0,33%	0,33%
DUERR AG	36.310	EUR	31,52	1.144.491,20	0,19%	0,19%
HANNOVER RUECK SE	19.000	EUR	185,50	3.524.500,00	0,59%	0,58%
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	64.520	EUR	28,43	1.834.303,60	0,31%	0,30%
MERCK KGAA	12.420	EUR	180,90	2.246.778,00	0,37%	0,37%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG REG SHS	10.500	EUR	304,00	3.192.000,00	0,53%	0,53%
RATIONAL NAMEN	2.300	EUR	555,00	1.276.500,00	0,21%	0,21%
SAP AG	38.100	EUR	96,39	3.672.459,00	0,61%	0,60%
STABILUS SE BEARER SHS	26.318	EUR	62,90	1.655.402,20	0,28%	0,27%
Allemagne				39.209.734,94	6,55%	6,46%
ADOBE INC	3.400	USD	336,53	1.072.103,07	0,18%	0,18%
AGILENT TECHNOLOGIES	14.500	USD	149,65	2.033.192,79	0,34%	0,33%
AMAZON.COM INC	11.200	USD	84,00	881.517,92	0,15%	0,14%
APPLE INC	15.500	USD	129,93	1.887.013,35	0,32%	0,31%
DANAHER CORP	7.500	USD	265,42	1.865.214,34	0,31%	0,31%
DOLLAR GENERAL	6.900	USD	246,25	1.592.059,03	0,27%	0,26%
DOLLAR TREE INC	11.500	USD	141,44	1.524.066,53	0,25%	0,25%
HILTON WORLDWIDE HLDGS INC REG SHS	12.000	USD	126,36	1.420.773,01	0,24%	0,23%
MARTIN MARIETTA	4.200	USD	337,97	1.330.029,52	0,22%	0,22%
MASTERCARD INC -A-	7.600	USD	347,73	2.476.222,07	0,41%	0,41%
MICROSOFT CORP	12.600	USD	239,82	2.831.325,37	0,47%	0,47%
NIKE INC	20.400	USD	117,01	2.236.593,11	0,37%	0,37%
NVIDIA CORP	11.588	USD	146,14	1.586.760,67	0,27%	0,26%
PTC INC	15.405	USD	120,04	1.732.692,62	0,29%	0,28%
ROSS STORES INC	16.000	USD	116,07	1.740.098,38	0,29%	0,29%
SALESFORCE INC	9.180	USD	132,59	1.140.478,99	0,19%	0,19%
SERVICENOW INC	3.950	USD	388,27	1.437.026,47	0,24%	0,24%
SYNOPSIS	4.200	USD	319,29	1.256.517,22	0,21%	0,21%
TRANSUNION	19.000	USD	56,75	1.010.306,86	0,17%	0,17%
UNITEDHEALTH GROUP INC	4.800	USD	530,18	2.384.505,97	0,40%	0,39%
WALT DISNEY CO	16.500	USD	86,88	1.343.190,44	0,22%	0,22%
ZOETIS INC -A-	11.800	USD	146,55	1.620.323,26	0,27%	0,27%
États-Unis				36.402.010,99	6,08%	6,00%
AMPLIFON SPA	79.500	EUR	27,82	2.211.690,00	0,37%	0,36%
AUTOGRILL SPA	373.000	EUR	6,46	2.410.326,00	0,40%	0,40%
BANCA GENERALI SPA	42.200	EUR	32,06	1.352.932,00	0,23%	0,22%
BREMBO SPA	151.340	EUR	10,45	1.581.503,00	0,26%	0,26%
ENEL SPA	483.200	EUR	5,03	2.430.496,00	0,41%	0,40%
FINECOBANK	198.215	EUR	15,52	3.076.296,80	0,51%	0,51%
INTERPUMP GROUP	40.082	EUR	42,16	1.689.857,12	0,28%	0,28%
INTESA SANPAOLO	2.197.000	EUR	2,08	4.565.366,00	0,76%	0,75%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
MARR SPA	127.525	EUR	11,40	1.453.785,00	0,24%	0,24%
MEDIOBANCA	399.950	EUR	8,98	3.593.150,80	0,60%	0,59%
MONCLER SPA	54.975	EUR	49,50	2.721.262,50	0,46%	0,45%
PIRELLI & C.SPA	600.000	EUR	4,00	2.402.400,00	0,40%	0,40%
PRYSMIAN SPA	68.600	EUR	34,66	2.377.676,00	0,40%	0,39%
REPLY SPA	15.562	EUR	107,00	1.665.134,00	0,28%	0,27%
TERNA SPA	306.730	EUR	6,90	2.116.437,00	0,35%	0,35%
Italie				35.648.312,22	5,95%	5,87%
ALMIRALL - BEARER SHS	169.819	EUR	9,04	1.535.163,76	0,26%	0,25%
AMADEUS IT GROUP SA -A-	40.250	EUR	48,55	1.954.137,50	0,32%	0,32%
APPLUS SERVICES S.A.	240.000	EUR	6,42	1.539.600,00	0,26%	0,25%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	600.000	EUR	5,63	3.380.400,00	0,56%	0,56%
CELLNEX TELECOM SA	60.366	EUR	30,92	1.866.516,72	0,31%	0,31%
EDP RENOVAVEIS SA	108.000	EUR	20,58	2.222.640,00	0,37%	0,37%
FERROVIAL SA	73.672	EUR	24,47	1.802.753,84	0,30%	0,30%
GRIFOLS SA -A-	108.000	EUR	10,77	1.163.160,00	0,19%	0,19%
IBERDROLA SA	348.714	EUR	10,93	3.811.444,02	0,64%	0,63%
VIDRALA SA	19.845	EUR	80,40	1.595.538,00	0,27%	0,26%
VISCOFAN SA	30.500	EUR	60,20	1.836.100,00	0,31%	0,30%
Espagne				22.707.453,84	3,79%	3,74%
ASTRAZENECA PLC	26.685	GBP	112,18	3.373.934,40	0,56%	0,56%
BEAZLEY PLC	290.000	GBP	6,80	2.220.963,65	0,37%	0,37%
CRODA INTL - REGISTERED SHS	22.868	GBP	66,04	1.702.116,34	0,29%	0,28%
HOLLYWOOD BOWL GROUP PLC	790.000	GBP	2,49	2.217.075,23	0,37%	0,37%
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	23.856	GBP	47,44	1.275.546,51	0,21%	0,21%
KEYWORDS	50.000	GBP	27,24	1.535.080,30	0,26%	0,25%
PETS AT HOME GROUP	330.000	GBP	2,84	1.054.809,81	0,18%	0,17%
SPIRAX-SARCO ENGIN	14.900	GBP	106,15	1.782.626,09	0,30%	0,29%
UNILEVER	32.318	EUR	46,87	1.514.744,66	0,25%	0,25%
VOLUTION GROUP PLC	382.000	GBP	3,65	1.571.484,93	0,26%	0,26%
Royaume-Uni				18.248.381,92	3,05%	3,01%
ALUFLEXPACK AG	78.000	CHF	17,66	1.394.987,09	0,23%	0,23%
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	13.000	CHF	119,90	1.578.510,30	0,26%	0,26%
INFICON HOLDING AG	1.792	CHF	809,00	1.468.153,32	0,25%	0,24%
LONZA GROUP (CHF)	3.700	CHF	453,10	1.697.777,10	0,28%	0,28%
NESTLE SA REG SHS	20.150	CHF	107,14	2.186.309,18	0,37%	0,36%
ROCHE HOLDING LTD	9.715	CHF	290,50	2.858.076,36	0,48%	0,47%
SIG GROUP --- REGISTERED SHS	73.500	CHF	20,20	1.503.569,80	0,25%	0,25%
SIKA - REGISTERED SHS	9.050	CHF	221,70	2.031.885,16	0,34%	0,34%
Suisse				14.719.268,31	2,46%	2,43%
DSV A/S	11.300	DKK	1.096,50	1.666.178,08	0,28%	0,28%
NOVO NORDISK	33.200	DKK	938,00	4.187.697,09	0,70%	0,69%
ORSTED	18.500	DKK	631,30	1.570.514,16	0,26%	0,26%
ROYAL UNIBREW A/S	29.571	DKK	495,30	1.969.557,56	0,33%	0,32%
Danemark				9.393.946,89	1,57%	1,55%
CRH PLC	40.000	EUR	37,01	1.480.400,00	0,25%	0,24%
KERRY GROUP -A-	23.500	EUR	84,24	1.979.640,00	0,33%	0,33%
KINGSPAN GROUP	33.000	EUR	50,58	1.669.140,00	0,28%	0,28%
RYANAIR HLDGS	114.900	EUR	12,21	1.402.929,00	0,23%	0,23%
TRANE TECH - REGISTERED SHS	12.000	USD	168,09	1.889.978,92	0,31%	0,31%
Irlande				8.422.087,92	1,40%	1,39%
ENENTO GROUP OYJ	49.115	EUR	21,40	1.051.061,00	0,18%	0,17%
HUHTAMAKI OYJ	44.411	EUR	32,00	1.421.152,00	0,24%	0,23%
KONECRANES PLC	55.050	EUR	28,76	1.583.238,00	0,26%	0,26%
SAMPO OYJ -A-	63.000	EUR	48,82	3.075.660,00	0,51%	0,51%
Finlande				7.131.111,00	1,19%	1,17%
DNB BK ASA	229.645	NOK	194,45	4.247.345,82	0,71%	0,70%
NORSK HYDRO ASA	310.000	NOK	73,32	2.161.906,12	0,36%	0,36%
Norvège				6.409.251,94	1,07%	1,06%
ATLAS COPCO AB -A-	145.000	SEK	123,10	1.605.134,78	0,27%	0,26%
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	78.000	SEK	189,85	1.331.651,72	0,22%	0,22%
HUSQVARNA -B-	130.000	SEK	73,12	854.800,93	0,14%	0,14%

Dénomination	Quantité au 31.12.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
NIBE INDUSTRIER Suède	172.560	SEK	97,10	1.506.762,53 5.298.349,96	0,25% 0,88%	0,25% 0,87%
APERAM REG	64.716	EUR	29,49	1.908.474,84	0,32%	0,32%
B M EUROPEAN VALUE RETAIL	300.000	GBP	4,11	1.390.701,61	0,23%	0,23%
SHURGARD SELF STORAGE SA_ORDSHR Luxembourg	40.000	EUR	42,85	1.714.000,00 5.013.176,45	0,29% 0,84%	0,28% 0,83%
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS Portugal	656.968	EUR	4,66	3.058.843,01 3.058.843,01	0,51% 0,51%	0,50% 0,50%
CA-IMMOBILIEN-ANLAGEN AG Autriche	40.000	EUR	28,35	1.134.000,00 1.134.000,00	0,19% 0,19%	0,19% 0,19%
ACTIONS				379.693.025,06	63,39%	62,57%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>						
ARGENTA BANQUE EPARGNE FL.R 22-29 08/02A	2.000.000	EUR	81,38%	1.627.520,00	0,27%	0,27%
COOP RA FL.R 22-32 30/11A	2.000.000	EUR	95,31%	1.906.150,00	0,32%	0,31%
GBL SA 1.875 18-25 19/06A	1.000.000	EUR	96,38%	963.750,00	0,16%	0,16%
EUR				4.497.420,00	0,75%	0,74%
OBLIGATIONS-Emis(es) par un établissement de crédit				4.497.420,00	0,75%	0,74%
OBLIGATIONS				4.497.420,00	0,75%	0,74%
TOTAL PORTEFEUILLE				598.928.137,78	100,00%	98,70%
JP MORGAN SE BRUSSELS BRANCH		EUR		6.940.449,24		1,14%
Avoirs bancaires à vue				6.940.449,24		1,14%
DEPOTS ET LIQUIDITES				6.940.449,24		1,14%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				1.009.641,16		0,17%
AUTRES				-41.534,63		-0,01%
TOTAL DE L'ACTIF NET				606.836.693,55		100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	12,32%
Australie	0,59%
Autriche	1,20%
Belgique	13,49%
Danemark	1,60%
Espagne	8,33%
États-Unis	9,23%
Finlande	1,60%
France	13,21%
Hong-Kong	0,31%
Irlande	2,20%
Italie	8,81%
Japon	0,16%
Luxembourg	2,68%
Norvège	1,24%
Pays-Bas	14,17%
Pologne	0,29%
Portugal	0,62%

Par pays	
Royaume-Uni	3,34%
Slovaquie	0,52%
Slovénie	0,47%
Suède	1,16%
Suisse	2,46%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par secteur	
Art graphique, maison d'édition	0,80%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,92%
Banques et institutions financières	12,02%
Bien de consommation divers	0,24%
Biotechnologie	0,83%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	0,78%
Chimie	3,24%
Compagnies d'assurance	4,52%
Construction de machines et appareils	2,90%
Constructions, matériaux de construction	0,75%
Distribution, commerce de détail	1,68%
Electronique et semiconducteurs	4,17%
Electrotechnique et électronique	1,49%
Energie et eau	3,33%
Holding et sociétés financières	9,87%
Industrie agro-alimentaire	2,24%
Industrie automobile	2,60%
Industrie minière	0,32%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	7,45%
Industries d'emballage	0,71%
Internet et services d'Internet	3,98%
Métaux non ferreux	0,25%
Organisations supranationales	1,36%
Pays et gouvernements	17,80%
Pétrole	0,25%
Photographie et optique	1,63%
Restauration, industrie hôtelière	1,80%
Service d'environnement et de recyclage	0,37%
Service de santé publique et service social	0,74%
Services divers	1,51%
Sociétés immobilières	2,57%
Tabac et alcool	2,04%
Télécommunication	2,10%
Textile et habillement	1,48%
Transports	1,26%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par devise	
CHF	2,46%
DKK	1,57%
EUR	83,14%
GBP	3,03%
NOK	1,07%
SEK	0,88%
USD	7,85%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	112.602.005,44	64.864.517,48	177.466.522,92
Ventes	98.056.349,21	86.481.479,10	184.537.828,31
Total 1	210.658.354,65	151.345.996,58	362.004.351,23
Souscriptions	10.210.619,28	2.406.730,09	12.617.349,37
Remboursements	17.493.371,54	15.862.080,33	33.355.451,87
Total 2	27.703.990,82	18.268.810,42	45.972.801,24
Moyenne de référence de l'actif net total	683.729.663,18	618.676.780,56	650.814.459,62
Taux de rotation	26,76%	21,51%	48,56%

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume corrigé pour la somme des souscriptions et remboursements avec la moyenne de l'actif net.

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, ayant son siège à l'avenue du Port, 86c b320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2020			2021			2022		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap (B)	267.593,43	464.765,40	7.612.406,58	167.663,05	336.266,92	7.443.802,71	85.430,73	376.016,30	7.153.217,14
Part Dis (A)	173.678,38	24.714,66	281.616,15	162.884,18	22.179,68	422.320,65	70.088,76	25.175,92	467.233,49
TOTAL			7.894.022,73			7.866.123,36			7.620.450,63

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2020		2021		2022	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Part Cap (B)	20.436.372,56	35.430.691,07	15.407.452,36	30.847.499,87	7.642.425,99	31.649.117,23
Part Dis (A)	10.940.039,16	1.513.256,98	11.997.979,24	1.671.458,38	4.974.923,38	1.706.334,64
TOTAL	31.376.411,72	36.943.948,05	27.405.431,60	32.518.958,25	12.617.349,37	33.355.451,87

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2020		2021		2022	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Cap (B)	637.168.543,42	83,70	731.391.508,03	98,26	576.901.190,57	80,65
Part Dis (A)	19.130.964,22	67,93	33.391.180,94	79,07	29.935.502,98	64,07
TOTAL	656.299.507,64		764.782.688,97		606.836.693,55	

À la date de publication de ce rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée quotidiennement:

- dans De Tijd
- dans L'Echo
- sur www.beama.be.

La valeur nette d'inventaire est également disponible gratuitement auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, à l'adresse Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles, qui est en charge du service financier et peut également être retrouvée sur le site www.argenta.be.

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Ces rendements ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

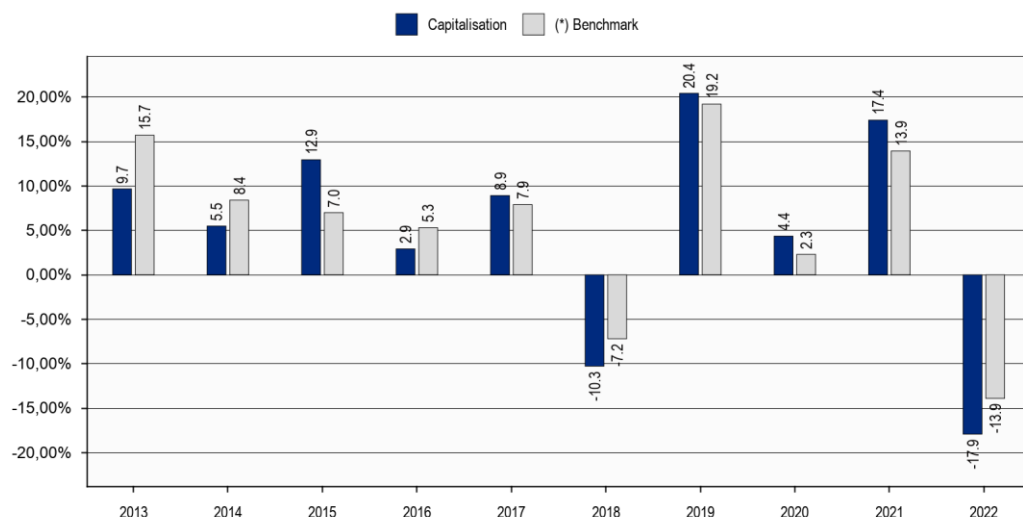
* A partir de 2011, le calcul de performance des parts de capitalisation est calculé de manière similaire aux parts de distribution. Ce changement de méthode est également appliqué pour les performances du passé. Ce changement de méthode n'apporte pas de différence significative par rapport à la méthode utilisée antérieurement.

* Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Part Cap (B)

Rendement annuel



(*) Benchmark : Benchmark composite : Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (22.75%) et MSCI EMU Net Return (55.25%) et MSCI World-ex-EMU Net Return (9.75%) et Iboxx Euro Corporate Overall Total Return (12.25%).

* Les performances jusqu'au 15/09/2019 sont celles du compartiment fusionné DPAM INVEST B Balanced Dynamic Growth.

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

	Rendements moyens cumulés sur								Depuis le	
	1 an		3 ans		5 ans		10 ans			
	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Année	Valeur
Part Cap (B)	-17,92% (en EUR)	-13,90% (en EUR)	0,18% (en EUR)	0,13% (en EUR)	1,67% (en EUR)	2,11% (en EUR)	4,75% (en EUR)	5,41% (en EUR)	13/11/2006	3,01% (en EUR)
Part Dis (A)	-17,93% (en EUR)	-13,90% (en EUR)	0,17% (en EUR)	0,13% (en EUR)	1,64% (en EUR)	2,11% (en EUR)	4,75% (en EUR)	5,41% (en EUR)	11/01/2007	2,93% (en EUR)

3.4.6 . Frais

Frais courants

- Part Cap (B) - BE0946551257 : 1,69%
- Part Dis (A) - BE0946550242 : 1,69%

Le montant des frais courants communiqué est calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) 583/2010 de la Commission Européenne du 1er juillet 2010.

Ces frais incluent les frais de transaction pris en charge par le compartiment lorsqu'il souscrit et/ou vend des parts d'un autre fonds mais n'incluent ni (i) les frais supportés par le compartiment lorsqu'il effectue des placements autres que souscriptions/ventes de parts de fonds ni, le cas échéant, (ii) la commission de performance.

Ces frais se basent sur les frais imputés dans la compatibilité du compartiment durant un an avant la fin de la période sous revue.

En cas de changement de la structure de coût en cours d'exercice ou lorsque la classe d'action est émise pendant l'exercice comptable, le montant des frais courants communiqué est calculé sur base d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais annuels (tenant compte d'un changement de frais pendant la période sous revue).

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

Possibilité d'ajustement de la valeur nette d'inventaire ("Swing pricing")

Information générale

Conformément au prospectus, la SICAV dispose de la possibilité d'utiliser le swing pricing.

- *Liste des compartiments qui pourront recourir au swing pricing*

ARGENTA DP Defensive Allocation
ARGENTA DP Dynamic Allocation

- *Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités du 'swing pricing'*

Objectif

L'objectif est de réduire la dilution des performances induite par les entrées ou sorties nettes. La performance de la Sicav peut être influencée par des transactions fréquentes en raison d'entrées ou de sorties importantes assorties d'éventuels frais de transaction (in)directs. Le swing pricing offre la possibilité de ne pas préjudicier les investisseurs déjà investis dans la Sicav en leur faisant supporter ces frais de transaction ou le coût de l'illiquidité des marchés financiers sous-jacents générés par l'entrée ou la sortie des investisseurs.

Grâce à l'application du swing pricing, les coûts de transaction seront intégrés dans le calcul de la valeur nette d'inventaire (ci-après VNI) et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

Modalités et fonctionnement

La méthode de swing pricing adoptée est basée sur les principes suivants :

- Il s'agit d'un swing partiel qui implique qu'un certain seuil doit être franchi avant que la VNI ne soit adaptée;
- Le "swing" est symétrique et est donc appliqué tant aux entrées qu'aux sorties;
- L'utilisation du swing pricing est systématique, sans privilégier une ou plusieurs catégories d'investisseurs.

Dès que les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil), la valeur nette d'inventaire sera adaptée à la hausse ou à la baisse en appliquant un pourcentage fixe (le facteur de swing). Cette valeur seuil est exprimée en pourcentage de l'actif net total du compartiment concerné. Le seuil est toujours appliqué.

L'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicable à une VNI.

En cas d'entrées nettes de capitaux, le facteur de swing lié aux souscriptions d'actions du compartiment sera ajouté à la VNI. Pour les rachats nets, le facteur de swing lié aux rachats d'actions du compartiment concerné sera déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants / sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI.

- *Facteur de swing maximal*

Le facteur de swing maximal est fixé à 2% de la VNI non ajustée.

Recours au swing pricing pendant la période couverte

Durant la période couverte par le présent rapport, aucun compartiment de la SICAV n'a eu recours au swing pricing.

Evaluation des instruments financiers

Les obligations et autres titres de créances ainsi que les instruments du marché monétaire ont été évalués dans le portefeuille au cours moyen. Les évaluations n'ont pas fait l'objet de corrections afin d'obtenir une approximation des cours acheteurs, car la différence entre les cours acheteurs et les cours moyens a connu des variations significatives durant la période, aussi bien dans le temps qu'en fonction de la nature du titre.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

A la date du présent rapport, le portefeuille de ce compartiment ne contient pas d'actifs en prêt.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

Les informations renseignées ci-après se limitent à l'activité de prêt de titres, la Sicav n'employant aucun autre instrument visé par le Règlement.

Caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds

Conformément à l'article 50 du Règlement Délégué UE 2022/1288 de la Commission Européenne du 6 avril 2022, les informations relatives aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Fonds se trouvent dans les Informations périodiques jointes au présent rapport périodique.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **Argenta DP Dynamic Allocation**

Identifiant d'entité juridique **549300YNQLVM4EFMLQ23**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: %**

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51,61% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

La période de référence du présent Rapport périodique est : 01/01/2022-31/12/2022 (ci-après la « Période de Référence »), sauf mention contraire ci-dessous pour la partie investissement durable.

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a promu les critères ESG par le biais d'un engagement triple :

- la défense des droits fondamentaux (screening normatif sur la base des normes mondiales (Global Standards)) ;

- l'exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à des controverses ESG importantes (screening négatif) ;

- la stimulation des meilleures pratiques et le soutien aux efforts et réalisations en matière de durabilité (approche « best in class »).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises considérées comme ne répondant pas aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans les activités controversées exclues (définitions et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse :

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>).

d) Le score de risque ESG moyen des entreprises investies par le Compartiment est meilleur que celui de l'indice de référence avant l'application de la méthode de sélection des investissements ESG et durables : 17,67 (Compartiment) versus 19,56 (Benchmark)(au 31.12.2022).

e) Au cours de la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre d'entreprises investies par le Compartiment est inférieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne de l'indice de référence, avant l'application de la méthodologie de sélection des investissements ESG et durables : 683,13 tCO₂e/\$Mio revenus (Compartiment) versus 1003,17 tCO₂e/\$Mio revenus (Benchmark) (au 31.12.2022).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Pas d'application

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Pour la période de référence 8/11/2022- 31/12/2022, le Compartiment aspirait à ce que son portefeuille comporte au moins 20 % d'investissements durables, c'est-à-dire des investissements visant :

- à financer des projets dans le domaine de l'ESG, qui contribuent à la réalisation de certains objectifs environnementaux et/ou sociaux (par exemple la conservation des ressources naturelles, la biodiversité) par des investissements dans des obligations d'impact (« Green, Social & Sustainability bonds ») ;

- à contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE (par exemple, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) par des investissements dans des entreprises présentant un alignement (>10 %) sur les critères de l'Europe pour les activités économiques durables sur le plan environnemental ; ou

- à contribuer à la réalisation des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) que les Nations Unies (ONU) ont définis par des investissements dans des entreprises dont les produits et les services contribuent au financement d'un ou de plusieurs de ces objectifs, comme les produits et les services de santé, les services de l'enseignement, les solutions pour les économies d'eau et les infrastructures de l'eau, les solutions en termes d'efficacité énergétique, les services de numérisation, les services de mobilité durable, etc. Par conséquent, cette partie du portefeuille est principalement axée sur les entreprises qui apportent une contribution positive nette, c'est-à-dire des entreprises (1) dont les activités clés consistent en le développement de produits et de services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et (2) qui sont les plus avancées dans le domaine du développement durable et de l'engagement en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour la période de référence, le portefeuille du Compartiment comportait 51,61% d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel

du Compartiment de la manière suivante :

- 3,94 % du portefeuille du Compartiment a été investi en obligations d'impact

- 4,55 % du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation des objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique)

- 51,61 % du portefeuille du Compartiment a été investi dans des entreprises à contribution nette positive aux ODD (dont 3,94 % obligations d'impact ci-dessus)

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Lors de la période de référence 8/11/2022- 31/12/2022, les investissements durables du Compartiment sur le plan environnemental ou social ont évité de causer un préjudice important à un objectif d'investissement durable :

Au niveau de l'émetteur :

- en tenant compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité énumérés au tableau 1 (« Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés » et « Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux » de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/2188 ainsi que de deux indicateurs repris aux tableaux 2 et 3 de l'annexe 1 au règlement (UE) 2022/2188 afin de limiter les effets défavorables de l'investissements, notamment :

* en intégrant différents éléments visant à limiter et/ou éviter l'exposition à des activités ou comportements susceptibles d'avoir une incidence sur un autre objectif environnemental ou social (par ex. le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) et l'exclusion des controverses extrêmement graves ou des activités ayant les principales incidences négatives sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux);

* via un processus de dialogue avec les entreprises bénéficiaires de l'investissement, conformément à la politique d'implication (Engagement policy). La politique d'engagement d'Arvestar (la société de gestion) intègre la politique d'engagement de Degroof Petercam Asset Management (DPAM), chargée de la gestion intellectuelle du portefeuille. Ce document est disponible sur le site web <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-engagement-policy.pdf>.

- par une méthodologie de calcul des impacts fondée sur la prise en considération des contributions positives et négatives des produits et services de l'entreprise aux objectifs de développement durable (ODD) en vue d'optimiser la contribution nette positive (qui en découle).

Sur la Période de Référence, le Compartiment a dès lors intégré les principales incidences négatives tel que décrit ci-dessous dans la section relative.

De plus, il a été attentif aux contributions positives et négatives des investissements par rapport à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable et a respecté son objectif d'avoir au minimum 20% des actifs du Compartiment investis conformément à la Taxinomie de l'UE ou avec une contribution nette positive aux 17 ODD ou en obligations d'impact (51,61%).

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Durant la période de référence 8/11/2022-31/12/2022, le Compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PIN) d'une part sur les investissements en entreprises (obligations d'entreprise et actions) et d'autre part sur les investissements en obligations souveraines.

Les PIN du tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été intégrés de la manière suivante sur la Période de Référence:

- Pendant la période de référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

- Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Compartiment de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii):

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) L'éligibilité des meilleures entreprises sur base d'un profil ESG incluant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin. La question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les entreprises ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration.

d) L'éligibilité des meilleures entreprises sur base d'un profil ESG incluant la dimension sociale.

Pour les investissements en obligations souveraines, le Compartiment bénéficie des analyses et recherche du modèle propriétaire de durabilité des pays développé par DPAM :

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou

négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Le modèle de durabilité du pays de DPAM observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent éventuellement influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Durant la période de référence 8/11/2022- 31/12/2022, pour la partie actions et obligations d'entreprise, la première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n'a pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PIN) d'une part sur les investissements en entreprises (obligations d'entreprise et actions) et d'autre part sur les investissements en obligations souveraines.

Les PIN du tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été intégrés de la manière suivante sur la Période de Référence:

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Compartiment de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii):

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité

carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental). e) L'éligibilité des meilleures entreprises sur base d'un profil ESG incluant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (définition et seuils conformément à la Politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible à l'adresse <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documenten/beleggen/fondsen/arvestar/duurzaamheid/arvestar-esg-investment-policy.pdf>). De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

La question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les entreprises ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration.

d) L'éligibilité des meilleures entreprises sur base d'un profil ESG incluant la dimension sociale

Pour les investissements en obligations souveraines, le Compartiment bénéficie des analyses et recherche du modèle propriétaire de durabilité des pays développé par DPAM.

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays développé par le Gestionnaire pour ses stratégies obligations souveraines. Il est donc inclus dans le score de durabilité du pays et peut influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. Le modèle de durabilité du pays de DPAM observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. Ces différents indicateurs sont inclus dans le score de durabilité du pays et peuvent éventuellement influencer celui-ci positivement ou négativement en fonction de son niveau et son évolution par rapport aux autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2022 - 31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
1/4 NETHERLAND JUL29 15.07.2029	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,83	Pays-Bas
ASML HOLDING	SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	1,32	Pays-Bas
LVMH	SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	1,30	France
KBC GROEP	SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,22	Belgique
ING GROUP	SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,06	Pays-Bas
4.15% OESTERREICH 06/37 15.03.2037	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,03	Autriche
0% KFW JAN31 10.01.2031	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,96	Allemagne
1.95% SPAIN APR26 30.04.2026	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,81	Espagne
2 1/2 BOT ITALY NOV25 15.11.2025	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,80	Italie
0% GERMANY FEB32 REGS 15.02.2032	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,79	Allemagne
0.8% BELGIQUE JUN27 144A 22.06.2027	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,76	Belgique
INTESA SANPAOLO (ORD)	SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,75	Italie
0% GERMANY APR27 16.04.2027	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,74	Allemagne
ALLIANZ (NOM)	SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,72	Allemagne
1 1/4 SPAIN OCT30 144A 31.10.2030	SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	0,71	Espagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

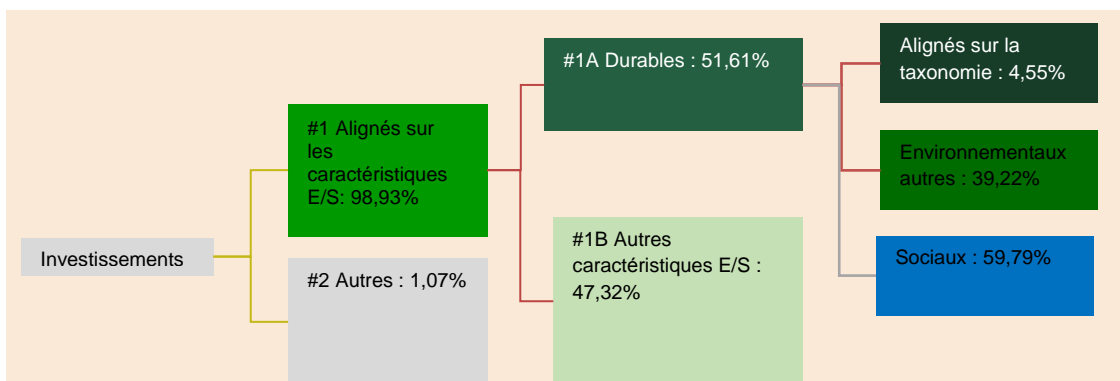
● Quelle était l'allocation des actifs?

Durant la Période de Référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 98,93 % de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Durant la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, le Compartiment a investi 51,61% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (dans le tableau désigné « #1A Durables »). Le pourcentage du portefeuille investi en investissements durables qui répondent à un objectif environnemental et/ou social (#1A Durables) est calculé selon la méthodologie en cascade décrite dans le prospectus (section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs? ») qui exclut le double comptage au niveau de la cascade : un investissement qualifiant de durable au niveau d'un premier élément de la cascade n'est pas ensuite repris en compte au niveau des éléments suivants de la cascade.

Par contre, les pourcentages des deux sous-catégories d'investissements durables (#1A Durables) du portefeuille investis en investissements environnementaux autres (que ceux alignés sur la taxinomie) et investissements sociaux peuvent comporter certains doubles comptages. Toutes les entreprises investies en portefeuille sont analysées à la fois par rapport (i) aux ODD environnementaux (et donc peuvent tomber dans la sous-catégories 'investissements environnementaux autres même si elles sont aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement durable social) et par rapport (ii) aux ODD sociaux (et donc peuvent tomber dans la sous-catégorie 'investissements sociaux' même si elles sont aussi considérées comme alignées avec la taxinomie et/ou comme investissement environnemental autre).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	% actifs
SECTION O -- ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	19,67
SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	13,47
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Industrie pharmaceutique	5,04
SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	4,87
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4,71
SECTION D -- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,80
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Industrie chimique	3,41
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	Edition	3,36
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	3,15
SECTION L -- ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	Activités immobilières	2,54
SECTION G -- COMMERCE; RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	2,26
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Fabrication d'équipements électriques	2,25
SECTION K -- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2,17
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Fabrication de boissons	2,02
SECTION G -- COMMERCE; RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1,89
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	Industrie de l'habillement	1,83
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications	1,52

SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1,45
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Industries alimentaires	1,42
SECTION N -- ACTIVITES DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	1,41
SECTION U -- ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1,35
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1,27
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Autres industries manufacturières	1,19
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Industrie du papier et du carton	1,11
SECTION I -- HEBERGEMENT ET RESTAURATION	Restauration	1,03
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,94
SECTION R -- ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,86
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,78
SECTION G -- COMMERCE; REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0,67
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Industrie de l'habillement	0,64
SECTION F -- CONSTRUCTION	Génie civil	0,61
SECTION M -- ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Recherche-développement scientifique	0,56
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	Production et distribution de films cinématographiques, de vidéos et de sons	0,55
SECTION M -- ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,51
SECTION H -- TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	Transports aériens	0,51
SECTION N -- ACTIVITES DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	Activités de location et location-bail	0,45
SECTION H -- TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	Activités de poste et de courrier	0,44
SECTION I -- HEBERGEMENT ET RESTAURATION	Hébergement	0,44
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Industrie du cuir et de la chaussure	0,37
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Métallurgie	0,36
SECTION S -- AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	Autres services personnels	0,35
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Cokéfaction et raffinage	0,31
SECTION J -- INFORMATION ET COMMUNICATION	Services d'information	0,31
SECTION C -- INDUSTRIE MANUFACTURIERE	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, paille et vannerie	0,28
SECTION N -- ACTIVITES DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	Activités liées à l'emploi	0,27
SECTION E -- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DECHETS ET DEPOLLUTION	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	0,25
SECTION B -- INDUSTRIES EXTRACTIVES	Autres industries extractives	0,22
SECTION N -- ACTIVITES DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	0,03
ESPECES	Espèces	1,07



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

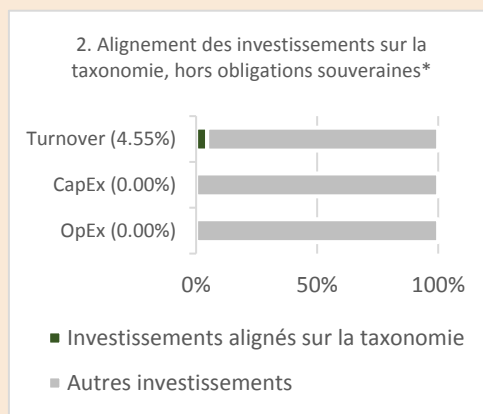
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

Sur la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxinomie de l'UE est de: 4,55 %

Contrairement à ce qui est prévu dans le prospectus du Compartiment dans la section Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ? La conformité de ces investissements aux exigences de l'article 3 de la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une déclaration de fiabilité d'un expert-comptable, d'une vérification par un ou plusieurs experts-comptables ou d'une vérification par un ou plusieurs tiers. Il s'agit d'une erreur matérielle dans le prospectus qui fera l'objet d'une correction à la prochaine révision de ce dernier.

Le Règlement Délégué (UE) 2023/363 de la Commission du 31 octobre 2022 modifiant et rectifiant les normes techniques de réglementation définies dans le règlement délégué (UE) 2022/1288 en ce qui concerne le contenu et la présentation des informations à publier dans les documents précontractuels et les rapports périodiques relatifs à des produits financiers qui investissent dans des activités économiques durables sur le plan environnemental est entré en vigueur le 20 février 2023. Il modifie notamment le modèle des informations à publier dans les rapports périodiques afin de déclarer si et démontrer graphiquement la mesure dans laquelle, un Compartiment investit dans des des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE ('atténuation du changement climatique'). Arvestar ne dispose pas, à ce stade, de données suffisantes pour publier cette information dans le rapport périodique pour la Période de Référence. Arvestar mettra les meilleurs moyens en œuvre pour obtenir ces données dans le courant de l'année 2023.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Pas d'application

lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxinomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés. Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE actuels, y compris les objectifs environnementaux clés tels que l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des entreprises bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des entreprises bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE.

Par ailleurs, la Taxinomie de l'UE ne prévoit pas, à ce jour, une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxinomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxinomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

Un instrument est considéré comme poursuivant un objectif environnemental non aligné à la Taxinomie de l'UE, (i) soit s'il s'agit d'une obligation à impact environnemental ayant fait l'objet d'un screening préalable, (ii) soit s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent le développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies poursuivant un objectif environnemental.

Sur la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, le Compartiment a investi à hauteur de 39,22% (20% minimum) dans des instruments ayant un objectif environnemental non aligné à la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Un instrument est considéré comme poursuivant un objectif social lorsqu'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent le développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies poursuivant un objectif social.

Sur la période de référence du 8/11/2022 au 31/12/2022, le Compartiment a investi à hauteur de 59,79 % (20% minimum) dans des instruments poursuivant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Des screenings ESG contraignants sont appliqués à l'ensemble du Compartiment conformément à la stratégie d'investissement, à l'exception :

- des espèces
- des dérivés

Le Compartiment peut détenir des actifs de ce type à des fins d'investissement dans le but de réaliser les objectifs d'investissement ainsi qu'à des fins de diversification du portefeuille, de gestion des liquidités et de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 1,07 % d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards »).

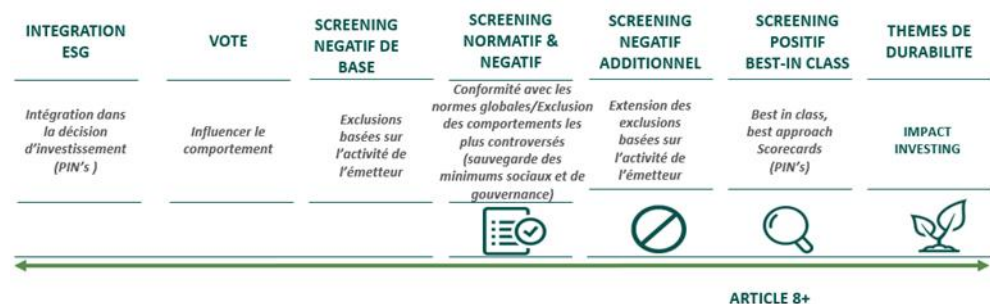
Ensuite, les entreprises répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable d'Arvestar ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des entreprises de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écartier les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Enfin, sur base semestrielle, l'univers résultant a fait l'objet d'un classement dit best in class afin de ne retenir que les meilleurs profils ESG des entreprises sur une liste de titres éligibles à la gestion.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité. De plus, cette analyse qualitative comprend également la prise en compte de la thématique de durabilité et la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application